

Les catégories sociales d'une société rurale traditionnelle (Trizac, Haute-Auvergne, XVIII^e siècle) : apports de l'analyse multicritère et de la classification automatique

Social Categories in a Traditional Rural Society (Trizac, Haute-Auvergne, Eighteenth Century): Added Value of Multicriteria Analysis and Automatic Classification

Denys Breysse et Stéphanie Lachaud



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/histoiresmesure/21667>

DOI : 10.4000/140kl

ISSN : 1957-7745

Éditeur

Éditions de l'EHESS

Édition imprimée

Date de publication : 31 décembre 2024

Pagination : 119-154

ISBN : 978-2-7132-3368-5

ISSN : 0982-1783

Référence électronique

Denys Breysse et Stéphanie Lachaud, « Les catégories sociales d'une société rurale traditionnelle (Trizac, Haute-Auvergne, XVIII^e siècle) : apports de l'analyse multicritère et de la classification automatique », *Histoire & mesure* [En ligne], XXXIX-2 | 2024, mis en ligne le 01 mai 2025, consulté le 26 mai 2025. URL : <http://journals.openedition.org/histoiresmesure/21667> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/140kl>



Le texte seul est utilisable sous licence CC BY-NC-ND 4.0. Les autres éléments (illustrations, fichiers annexes importés) sont « Tous droits réservés », sauf mention contraire.

Les catégories sociales d'une société rurale traditionnelle (Trizac, Haute-Auvergne, XVIII^e siècle) : apports de l'analyse multicritère et de la classification automatique

Denys BREYSSE * & Stéphanie LACHAUD **

Résumé. Les données de l'arpentement d'une paroisse auvergnate alimentent des analyses monocritère et multicritère (ACP). Les groupes sociaux sont identifiés par classification hiérarchique (CAH), sans fixer *a priori* les seuils entre groupes. Des facteurs comme la possession des herbages ou l'accès aux communs déterminent la position sociale. Une différence socio-spatiale entre le bourg et les villages se superpose à l'homogamie. L'analyse de la domesticité s'appuyant sur un recensement ultérieur confirme le maintien de la hiérarchie sociale sur trois générations. La classification peut être utilisée pour choisir des exemples pertinents dans une logique d'argumentation.

Mots-clés. agriculture, analyse factorielle, catégories, histoire rurale, partitionnement

Abstract. Social Categories in a Traditional Rural Society (Trizac, Haute-Auvergne, Eighteenth Century): Added Value of Multicriteria Analysis and Automatic Classification. Single-criteria and multi-criteria analyses (PCA) are conducted on survey data from a rural parish. Social groups are identified via hierarchical classification (AHP) on a broader basis than farming income alone, without setting predetermined threshold values between groups. Social rank is determined by attributes such as ownership of pastureland or access to the commons. Socio spatial differences between the main parish and smaller village add their effects to those of homogamy. Analysis of domesticity based on a later census confirms the stability of the social hierarchy over three generations. Last, we show how the classification can be used to choose relevant examples in support of an argument.

Keywords. agriculture, factorial analysis, categories, rural history, hierarchical clustering

* Centre d'études des mondes moderne et contemporain (CEMMC), Université Bordeaux Montaigne. E-mail : denys.breyse@orange.fr

** Centre d'études des mondes moderne et contemporain (CEMMC), Université Bordeaux Montaigne. E-mail : lachaud.stephanie@wanadoo.fr

Legrand d'Aussy dépeint en 1787 les masses paysannes auvergnates comme peu différenciées, même si les pauvres dorment sur un lit de paille avec une simple couverture quand « ceux qui sont plus à leur aise y joignent une sorte de large sac ou paillasse remplie de balle d'avoine¹ ». De nombreux éléments de nature familiale, économique ou professionnelle, dessinent pourtant une hiérarchie sociale². Pour autant, toute catégorisation sociale sous l'Ancien Régime reste une tâche ardue, voire impossible, quoique nécessaire³. Elle repose usuellement sur le double choix de critères (mesures) et de seuils (valeurs). Les catégories « recompose[nt] le social » selon des ressemblances entre individus (selon la profession, le statut, la richesse...) alors que tout groupe a des contours flous, des limites incertaines. Ainsi, les seuils employés pour la répartition de la propriété foncière et le niveau d'autosuffisance sont spécifiques aux structures agraires et au contexte régional⁴. Pour dépasser la variabilité régionale, Jean-Pierre Jessenne a proposé une catégorisation unifiée en cinq groupes selon le degré d'indépendance économique, distinguant les paysans des autres actifs ruraux⁵. La différenciation sociale peut s'appuyer sur des facteurs explicatifs ou sur les signes qui en témoignent, comme le mobilier ou la décoration⁶. Micheline Baulant a ainsi mené une analyse multicritère des signes matériels du niveau de vie, du confort et du luxe⁷. Dans la paroisse auvergnate d'Augerolles, Bernard Brunel a mis en œuvre une évaluation multicritère et distingué cinq catégories sociales combinant niveau d'imposition, possession foncière, dots des épouses, profession déclarée et insertion dans les échanges économiques⁸. C'est à cette démarche méthodologique que nous aimerions apporter notre contribution, à partir du cas d'étude de la paroisse de Trizac au milieu du XVIII^e siècle. Dans une approche usuelle, établir une stratification multicritère pertinente requiert de disposer d'informations suffisamment riches, dépassant la seule aisance matérielle⁹ : prestige, influence, place centrale de certaines activités non agricoles¹⁰. Il faut encore choisir des seuils séparant les groupes, ce qui se heurte à des impossibilités matérielles, conduisant alors à une appréciation globale mais subjective, « tenant compte de l'ensemble des données

1. P. J.-B. LEGRAND D'AUSSY, 1794, p. 178.

2. Voir par exemple G. BOUCHARD, 1972; A. BURGUIÈRE, 1979; M. SEGALIN, 1985; J.-L. MAYAUD, 1999; A. ANTOINE, 2000.

3. G. BÉAUR, 1999.

4. P. VIGIER, 1963, p. 49.

5. J.-P. JESSENNE, 2006, p. 67-68.

6. J.-F. SIMON, 1999; C. COQUARD-DURAND, 2004.

7. Travaux sur la « révolution des objets » (M. BAULANT, 1989).

8. B. BRUNEL, 1992, p. 43-46.

9. Tel qu'on peut l'établir par exemple à partir des contrats de mariage (R. JOUSMET, 1994).

10. J.-M. BOEHLER, 1999.

disponibles¹¹ ». Nous souhaitons proposer ici une méthode de catégorisation multicritère qui dispense de fixer *a priori* des seuils aux critères retenus. Pour ce faire, la paroisse auvergnate de Trizac se révèle tout à fait propice, grâce à un arpentement du milieu du XVIII^e siècle.

Située sur le versant nord-ouest du volcan central cantalien, Trizac est une grosse paroisse rurale, qui compte environ 250 feux au XVIII^e siècle. Elle est à l'écart des voies royales et des pôles urbains : Mauriac à l'ouest, Bort au nord, Riom à l'est et Salers au sud sont toutes éloignées de 10 à 20 km. Les conditions hydro-climatiques y sont propices à l'élevage¹². L'habitat y est semi-dispersé, 40 % de la population réside au bourg à 1 000 m d'altitude, le reste occupant 7 gros villages et une douzaine de pôles mineurs étagés entre 720 m et 1 050 m (Figure 1). Les terres cultivées couvrent la moitié la moins élevée du finage qui s'étend sur 44 km². Au-dessus prévalent les prairies, marques de l'économie herbagère des montagnes auvergnates¹³. Un registre d'arpentement de Trizac daté du 1^{er} août 1749¹⁴ permet de reconstruire une image du finage tandis qu'un dossier des archives de l'Intendance de Clermont précise le contexte de son établissement et les difficultés matérielles de réalisation¹⁵. L'arpentement s'inscrit dans un mouvement général de mise en place d'une administration fiscale, consécutive à la réforme de la taille par le contrôleur général Orry en juillet 1733¹⁶. Dans le Cantal, d'autres paroisses participent à ce mouvement¹⁷. Cet arpentage fait suite à un « délibératoire fait par les habitants de la paroisse de Trizac tendant à obtenir l'arpentement général des fonds terrains de leur dite paroisse¹⁸ », pour asseoir l'imposition sur des bases solides¹⁹. Trois années (février 1749 à février 1752) ont été nécessaires pour achever l'arpentement ainsi que le détaille un dossier des archives de l'Intendance de Clermont²⁰. Le rédacteur

11. En pratique, on trouve toujours des individus qui seraient placés dans un groupe selon un critère et dans un autre groupe selon d'autres critères. Voir par exemple É. PÉLAQUIER, 1996, vol. 2, p. 256.

12. Rapport de l'intendant Lefèvre d'Ormesson en 1697, publié par A. POITRINEAU, 1970, p. 177.

13. A. POITRINEAU, 1965, p. 213 ; L. WIRTH, 1996, p. 31-32.

14. Archives départementales du Cantal (désormais AD Cantal), 1 J 26/5.

15. Archives départementales du Puy-de-Dôme (désormais AD Puy-de-Dôme), 1 C 3293.

16. M. TOUZERY, 1994.

17. Telles par exemple Saint-Cirgues de Jordanne en 1741 (AD Cantal, 5E 113) ou Saint-Santin de Maurs en 1749 (AD Cantal 5E 549).

18. Lettre à l'intendant du subdélégué De Vigier, 16 juin 1756 (AD Puy-de-Dôme, 1 C 3293).

19. En 1759, dans la paroisse auvergnate d'Augerolles, l'assemblée des habitants dénonce cependant que « la taille tarifée bannissant le dangereux arbitraire des consuls n'a servi qu'à élever leur oppression [au seul bénéficiaire] des gens privilégiés » (B. BRUNEL, 1992, p. 258).

20. L'hostilité des plus importants propriétaires était commune dans la province (A. POITRINEAU, 1965, p. 360).

précise d'abord le contexte de rédaction et les unités agraires employées pour les différentes natures de terres ainsi que le montant des produits pour chaque classe de sols. Les 247 cotes correspondent soit à des propriétaires exploitants (cas le plus fréquent, 212 cotes), soit à un métayer, fermier ou colon exploitant un domaine dont le propriétaire est désigné. Chaque cote est détaillée et l'ensemble est récapitulé en fin de registre. Une telle source permet d'approcher l'ensemble de la population, et la masse des « petites gens²¹ » aussi finement que les élites, bien plus représentées dans les liasses des notaires²². La richesse des informations fournies ouvre la voie à une catégorisation multicritère du social rural.

Les algorithmes de classification automatique permettent d'éviter l'écueil de seuils fixés en amont du processus d'identification en recourant au concept de ressemblance entre individus, mesuré par une distance dans un espace multidimensionnel, le nombre de dimensions étant égal à celui des paramètres pris en compte. Nous proposons de combiner ici une Analyse en composantes principales (ACP) avec la Classification ascendante hiérarchique (CAH). Employée à la suite de l'ACP, la CAH regroupe progressivement et automatiquement les données pour construire des groupes les plus homogènes possibles. Couramment utilisées en sciences sociales, ces techniques sont appliquées essentiellement à des problématiques contemporaines²³. Les historiens y ont recours plus rarement, sauf pour traiter de gros corpus de données lexicographiques²⁴ ou dans le cadre de prosopographies de groupes sociaux²⁵. La CAH matérialise la continuité des échelles entre l'individu et l'ensemble de la population. Nous appliquerons donc ces méthodes (ACP et CAH) aux données de l'arpentement de la paroisse rurale de Trizac pour identifier des groupes sociaux pertinents et contribuer à la compréhension des structures sociales. Une première catégorisation monocritère montrera que de nombreux paramètres méritent d'être pris en compte. Leur sélection et l'emploi de l'ACP et de la CAH déboucheront sur une stratification sociale et la possible identification d'individus représentatifs de chaque groupe. Nous verrons enfin la valeur ajoutée de ces méthodes pour l'analyse des structures sociales de la société rurale moderne.

21. S. LACHAUD-MARTIN, 2017, p. 232.

22. B. HOURS, 2007, p. 5.

23. Voir par exemple M. GUERRIER, 2003; M. SGHAIER & M. PICOUE, 2004; P. PISTRE, 2012.

24. J. MIAO & A. SALEM, 2021.

25. Voir par exemple J.-P. GENET, 2012; A. FERSING, 2018.

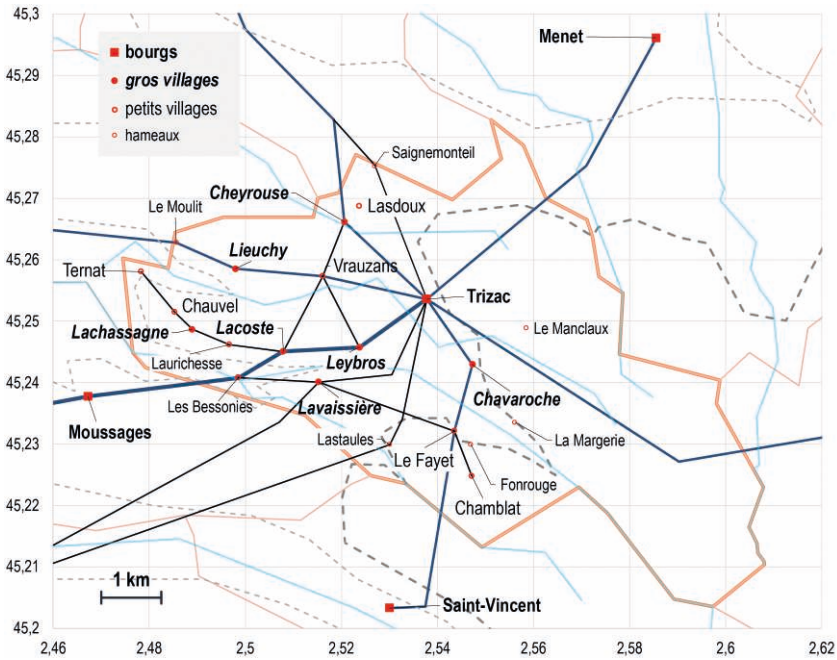
1. Identification des catégories sociales selon la hiérarchie des revenus

La caractérisation monocritère est la méthode la plus simple pour identifier la stratification sociale²⁶. Elle requiert de choisir la variable selon laquelle on opère la catégorisation et de fixer les seuils entre les catégories. Le registre trizacois d'arpentement de 1749 fournit les informations requises.

Le tableau de la communauté trizacoise selon l'arpentement de 1749

La description minutieuse des biens fonds de chaque cote permet de reconstituer le paysage trizacois, que la carte de la Figure 1 replace dans son environnement immédiat.

Figure 1. Carte synthétique des villages et chemins de Trizac entre 1700 et 1850



Note. Courbes d'égale altitude : iso-1000 m en traits pointillés épais, iso-800 m en traits pointillés fins; figurés des pôles d'habitat selon leur poids démographique; importance des chemins selon épaisseur des traits.

26. Voir par exemple J. SGARD, 1982; P. JARNOUX, chap. 5 : « Une approche des fortunes bourgeoises », 1996.

Un même format est employé pour chacune des 247 cotes, commençant par l'identification du chef de feu et la description du logis et des éléments adjacents comme, dans la cote 165, dans le village de Chamblat :

« Hugues Journiac maison basse couverte en partie de tuile, et en partie de paille, composée de cuisine et grenier au-dessus, cave au derrière et appentis qui sert de cellier, et loge à cochon avec leurs patus, confinant du levant avec la maison de Jean Croizet Espagnol, du midi et couchant avec le couderc et rue publique et du septentrion avec le jardin ci-après contenant la maison 38 brasses, la loge cinq brasses cave douze brasses, le curtil dix-neuf brasses²⁷. »

On précise parfois la profession du bien-tenant et des éléments bâtis particuliers (étage, cellier, grenier...). Sont ensuite décrits jardins et chènevières, puis les parcelles classées par nature (prés, repastils²⁸, terres, bois, montagnes...) avec leur superficie et la classe de sol. Les étendues de montagnes sont exprimées à la fois en têtes d'herbages et séterées comme dans la cote 160 « montagne dudit sieur de Tournemire contenant y compris le buron jardin 129 séterées 3/4 9 brasses, faisant 21,5 têtes d'herbages ». On précise si les jardins, les chènevières et les terres sont possédés en propre ou relèvent des communs. Un récapitulatif est généralement dressé, comme pour la cote 165 :

« Maison, cave, loge, patu, 74 brasses ; deux granges curtils 187 brasses,	
Jardin potager	3/4 de séterée, vingt brasses,
Chènevière	une séterée un quart moins huit brasses,
Prés	une ouvre un quart moins 24 brasses, première classe,
	[...] onze ouvres trois quarts 91 brasses, quatrième classe,
Repastil	sept séterées 19 brasses, seconde classe, [...]
	quatre séterées quarante-sept brasses, quatrième classe,
Terres	quarante-huit séterées un quart 97 brasses 2 ^e classe,
	dix-neuf séterées 48 brasses, troisième classe,
Bois	cent quatorze brasses, quatrième classe ²⁹ . »

Les communs constituent plus du quart d'une mosaïque de près de 2 000 parcelles (hors jardins et chènevières) dont l'extrême exigüité est typique de l'agriculture auvergnate³⁰. Ils sont concentrés dans certains villages (tels Chavaroche et Leybros) où toutes les cotes possèdent des terres du commun et absents ailleurs (Chamblat, Lachassagne, Lacoste ou Vrauzans). Au bourg principal, la situation est médiane. Les communs auvergnats sont en effet hérités de divisions de l'époque féodale et leur état au XVIII^e siècle résulte de

27. AD Cantal, 1 J 26/5.

28. Vocabulaire régional désignant des pâturages non cultivés (J.-C. RIVIÈRE, 2019, p. 98).

29. AD Cantal, 1 J 26/5.

30. A. POITRINEAU, 1965, p. 213.

l'histoire propre des hameaux et villages³¹. Les données brutes doivent être consolidées, du fait de la diversité des unités agraires employées, à l'exemple des séterées qui valent 200 brasses pour les chènevières et 400 brasses pour les terres cultivées. Les mesures de Mauriac employées par les arpenteurs conduisent par exemple à 0,32 ha pour le journal de pré de 1 000 brasses et 0,127 ha pour la séterée de terre de 400 brasses. La superficie des herbages est mesurée en têtes d'herbages, dont la valeur est attachée au cheptel qui peut y être entretenu (une vache et son veau) et dépend de la fertilité des sols et de la région étudiée³². Les calculs faits à partir des 25 cotes mentionnant des montagnes de différentes classes nous ont conduit à retenir une équivalence de 7 séterées (soit 0,896 ha) par tête d'herbages, quelle que soit la classe. Une fois les conversions effectuées, on peut synthétiser les types d'occupation du sol (Tableau 1)³³.

Tableau 1. *Distribution des superficies dans le finage trizacois*

	Prés	Repastils	Terres cultivables		Bois	Montagnes
			communes	propres		
Brasses (×1000)	2157	455	487	3027	248	2218
Hectares	690	146	156	969	79	710
% de la superficie	25,1	5,3	5,7	35,2	2,9	25,8

Trois types d'occupation se partagent l'essentiel des surfaces exploitées. 40 % sont en terres cultivables, dont un sixième sous forme de propriété commune. Les prés et repastils couvrent 30 % du finage et les montagnes environ un quart. Les bois occupent moins de 3 % de l'ensemble, résultat d'un défrichement antérieur massif. L'ensemble des surfaces bâties, des jardins et chènevières occupe une part infime du finage. La superficie totale des parcelles couvre 21 479 séterées, soit 2 749 ha, à comparer à la valeur de 19 609 séterées indiquée par les arpenteurs dans leur récapitulatif pour obtenir le paiement de leurs gages³⁴. L'écart de 9,5 % entre les deux estimations est un indicateur de la précision de la procédure de traitement, en particulier pour la conversion des têtes d'herbages. Les deux valeurs sont cohérentes mais cependant notablement inférieures à la superficie du finage réel (environ 4 400 ha). Mieux apprécier le degré d'exactitude des

31. A. POITRINEAU, 1965, p. 220 ; N. VIVIER, 1998, p. 47.

32. Jean-Marc Moriceau l'estime équivalente à 1 à 2 ha (J.-M. MORICEAU, 2005, p. 306). Dans la région de Salers, Antony Chambon a trouvé de 0,35 à 0,7 ha (A. CHAMBON, 2008, p. 133-166) et Violaine Nicolas a retenu 0,89 ha pour la planèze sud du Cantal (V. NICOLAS, 2016, p. 99).

33. Voir le Tableau 1A en Annexe.

34. AD Puy-de-Dôme, 1 C 3293.

données de l'arpentement demande donc de mieux connaître le contexte de production de ces données et les difficultés rencontrées pendant les trois années nécessaires à la confection du registre³⁵.

Des informations précises mais incomplètes

Les quatre arpenteurs ont entrepris leur travail en se présentant le 1^{er} août 1749 devant « les syndics, consuls et habitants de ladite paroisse du sujet de notre transport³⁶ ». Ils ont alors parcouru les quatre quartiers du finage accompagnés des quatre syndics de chaque quartier, « à l'indication desquels nous avons commencé par une extrémité de ladite paroisse et fini par l'autre, sans en rien omettre et porté afin d'être mesuré, sur nos brouillards, les héritages mesurés avec les noms des particuliers, et propriétaires ; après quoi, avons fait le dépouillement de nos brouillards et assemblé les héritages sous le nom de chaque propriétaire³⁷ ». Le registre d'arpentement n'a cependant été remis au subdélégué de Mauriac, Jean-Baptiste de Tournemire, que le 5 février 1752. Le corpus documentaire de l'Intendance est constitué de 11 documents, témoins des échanges entre le subdélégué et l'Intendance d'une part, entre les arpenteurs et le subdélégué d'autre part. Il couvre une période plus large, du 4 mars 1749 au 16 juin 1756, date à laquelle le rôle d'arpentement n'est pas encore exécutoire et révèle des difficultés récurrentes. Dès le premier courrier, le receveur des tailles de Vigier mentionne les « intrigues » de plusieurs habitants : « j'aperçois qu'un esprit de cabale les dirige plus qu'un motif de justice et de proportion ». Il juge cependant l'arpentement nécessaire « parce que les esprits y sont extrêmement aigris » par une répartition injuste de la charge fiscale. Dans un courrier du 20 juillet 1749 (donc avant même la date mentionnée dans le document final), les arpenteurs font part des difficultés rencontrées dans le premier quartier pour l'arpentement des montagnes. L'abbé de Broc, propriétaire à Trizac, « prétend que ses bois et montagnes dépendent de la paroisse de Collandres et qu'il ne prétendait point nous en payer l'arpentement³⁸ ». Son vacher refusant

35. Les travaux de Bruno Jaudon ont porté l'éclairage sur les processus de fabrication des compoix et cadastres, et le rôle tenu par les acteurs qui y sont associés (B. JAUDON, 2011).

36. Les experts sont « Jacques Delzort notaire royal expert juré habitant de la ville de Pleaux, nommé et commis à cet effet, conjointement avec feu M^e Pierre Jacques Soustre aussi notaire royal et expert juré de la ville de Mauriac, jusques a son décès [...] et encore conjointement avec Antoine Laumont aussi notaire royal expert juré habitant de la ville d'Aurillac, et encore M^e Jean Chabrier gendre dudit feu Soustre procureur en la juridiction ordinaire de la ville de Mauriac, aussi experts associés » (AD Cantal, 1 J 26/5). Le profil des experts et la procédure sont conformes à ce qu'en dit Marc Bloch, dans une publication sous pseudonyme, où il évoque « tout un personnel de feudistes [...] à la fois hommes de loi et géomètres » qui trouvait dans la confection des arpentements une source de revenus (M. FOUGÈRES, 1943, p. 62).

37. *Ibid.*

38. AD Puy-de-Dôme, 1 C 3293.

d'indiquer les bornages, les arpenteurs ont dû se retirer³⁹. Plusieurs autres propriétaires de Trizac (MM. de Chavaroché, de La Vaissière, de Manclaux⁴⁰) ont déclaré « qu'ils n'avaient point requis ni demandé cet arpentement », qu'ils ne s'y opposeraient pas mais n'entendaient pas en supporter le coût. Enfin, les propriétaires forains de montagnes refusent aussi de contribuer « attendu qu'elles sont unies à leurs domaines hors de cette paroisse⁴¹ ». Les arpenteurs s'inquiètent alors du paiement des frais engagés. L'été suivant, le 16 août 1750, les arpenteurs déplorent une situation « si triste que nous sommes sur le point de nous retirer chacun chez nous si vous n'y mettez quelque bon ordre ». Ils doivent faire face aux réticences des habitants du bourg qui refusent l'arpentement des communaux, au peu d'empressement des syndics et à l'opposition des plus aisés tels MM. de La Vaissière ou de Chavaroché. Ce dernier, descendant d'un soldat anobli sous Louis XIII, affirme que « son bien n'était pas sujet à l'arpentement, que quand même nous le ferions, il ne connaissait de juge pour le condamner au paiement [...] que Messieurs les maréchaux de France », seul tribunal compétent pour les litiges impliquant l'honneur des gentilshommes. Le registre d'arpentement porte la trace de ces réticences et refus, comme par exemple pour M. de La Vaissière dont les biens sont identifiés par les déclarations de l'assemblée : « les susnommés syndics, consuls et habitants [...] nous ont déclaré que ledit Sieur de La Vaissière jouissait de la montagne de Bodanges de quarante-six têtes d'herbages de la troisième classe ». La transparence de l'information recueillie est assurée par une déclaration publique devant l'assemblée des habitants⁴². Abel Poitrineau a souligné qu'en Auvergne les experts qui « prenaient à charge l'établissement de ces documents agraires, n'étaient sans doute ni très sûrs de leur science, ni très indépendants du milieu social local⁴³ », soumis aux ententes et au jeu des trafics d'influence. Dans la paroisse d'Auzers, limitrophe de Trizac, le sieur Croizet, propriétaire important, et par ailleurs greffier de l'élection de Mauriac, a refusé de communiquer le procès-verbal d'arpentage dont il a reçu l'unique exemplaire⁴⁴. À Trizac, si les compétences des experts ne peuvent être mises en

39. Ces montagnes (Marliou et Charleix) appartiennent encore à l'abbaye de Broc en 1790, et sont alors vendues comme biens nationaux (AD Cantal, 1 Q 787).

40. Les deux premiers sont nobles, le troisième est un bourgeois qui se gratifie d'une particule.

41. Le « débélugement », permis par une déclaration royale de 1728, profite aux plus aisés, au détriment des taillables locaux (B. BRUNEL, 1992, p. 258 ; P. CHARBONNIER, 2005, p. 353). Cette pratique permet aux propriétaires forains de tirer parti de leur autre domiciliation pour éviter de payer l'impôt correspondant au revenu de leurs montagnes. Elle leur permet d'échapper à une partie de l'impôt et en reporte la charge sur les autres contribuables.

42. A. POITRINEAU, 1965, p. 142.

43. *Ibid.*

44. AC 63, 1 C 3284 (M. FOGÈRES, 1943, p. 64).

doute, les pressions locales ont contribué à l'incomplétude des données. En témoigne encore un courrier que M. de Vigier adresse le 4 mars 1754 à l'intendant. Il y mentionne une requête faite auprès de ce dernier par « plusieurs taillables de la paroisse de Trizac [...] portant plainte pour le peu d'exactitude des arpenteurs, et sur les fautes grossières qu'ils disent s'être glissées dans la mesure de leurs biens fonds, tant sur l'appréciation d'iceux que sur leur étendue ». Il propose de demander une vérification partielle aux arpenteurs, qui sera à leur charge si l'erreur est confirmée, et à celle des plaignants dans le cas contraire. L'intendant, réticent à toute dépense supplémentaire, agréé l'idée d'une vérification partielle « des fonds d'un ou deux des plaignants » qui « suffirait pour juger du mérite de la première » opération. Cette vérification n'a probablement pas eu lieu et les données d'arpentement pour la superficie et la qualité des parcelles seront la référence à Trizac jusqu'à l'établissement du cadastre napoléonien en 1836. De manière plus générale, l'intendant Chazerat, conscient de ce que les superficies étaient souvent minorées, jugeait que les arpentements ne pouvaient servir au mieux « qu'à établir la proportion qui doit exister entre les contribuables d'une paroisse⁴⁵ ». Les informations détaillées que nous possédons pour Trizac permettent de penser raisonnablement que les sous-déclarations se concentrent sur les domaines les plus étendus⁴⁶ et que les autres données, même imparfaites, fournissent une bonne image du reste du finage⁴⁷. C'est à partir de ces données, quantifiées à l'échelle de chaque cote, que nous allons donc analyser la répartition foncière.

Une hiérarchie sociale manifeste

Une évaluation monocritère impose de regrouper les informations relatives à une cote en un indicateur unique, qui peut être le nombre de parcelles, leur superficie totale ou leur produit cumulé. Le produit semble le paramètre synthétique le plus pertinent pour approcher la répartition foncière⁴⁸. Dans

45. P. CHARBONNIER, 2005.

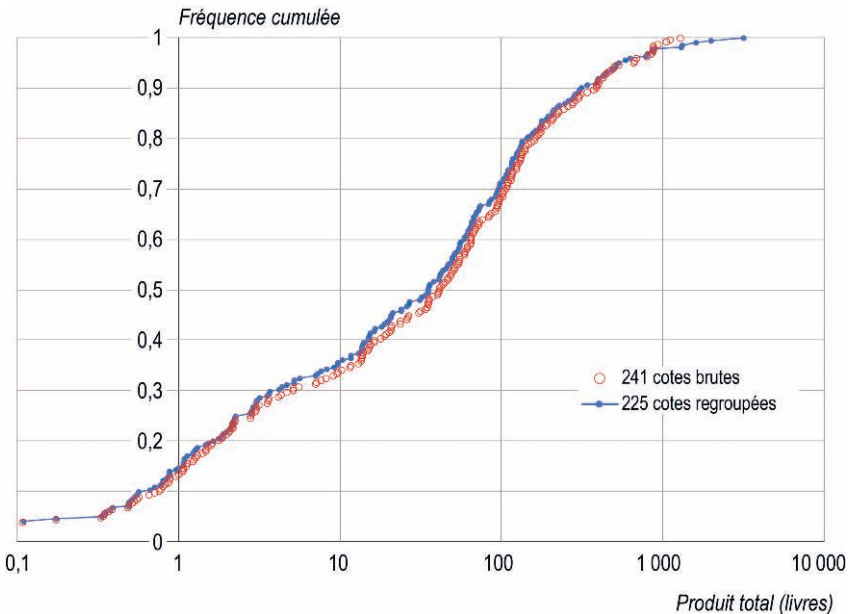
46. L'arpentement ne mentionne que 793 têtes d'herbages, contre plus de 2 600 pour le registre du vingtième dans les années 1780. Cette différence d'environ 1 600 ha, est très proche du déficit de 1 650 ha entre l'étendue des parcelles arpentées et celle du finage total (4 400 – 2 749 = 1 651 ha). L'abbaye de Broc possède à elle seule 400 têtes d'herbages dans la montagne de Marlhou (C. VIGOUROUX, 1964, p. 479).

47. On rejoint sur ce point Patrick Fournier estimant que le regard des arpenteurs « est une interprétation présumée équitable pour répondre à une demande communautaire de l'assemblée générale des habitants » (P. FOURNIER, 2010, p. 540). Ce même problème de source peut aussi affecter les compoix du Midi, quand les biens nobles occupent une part importante du finage (B. JAUDON, 2011).

48. Le recours au revenu estimé plutôt qu'aux superficies souffre cependant des biais induits par la politique fiscale, tendant à favoriser tel ou tel type de produit (P. VIGIER, 1963, p. 46-48).

l'arpentement, il est estimé « après avoir examiné et nous être transporté une troisième fois sur tous les fonds et héritages de ladite paroisse et observé en différents temps et [selon] la fertilité, infertilité qualité et différence de terrain⁴⁹ ». En première classe, pour une même superficie, un pré rapporte six fois plus qu'une terre. La Figure 2 représente la distribution cumulée des produits dans un repère semi-logarithmique, apte à illustrer les forts contrastes existants au sein de la population.

Figure 2. Répartition du produit de l'exploitation, pour les cotes brutes et les cotes regroupées



Six cotes ont été exclues de l'analyse car elles étaient de revenu nul ou jugées non pertinentes (par exemple « cimetière »). Les 241 cotes restantes (qualifiées de « brutes ») correspondent le plus souvent à des propriétaires exploitants (212 cotes), mais parfois à un métayer, fermier ou colon exploitant un domaine dont le propriétaire est désigné. C'est le cas par exemple pour la cote 161 : « fermier du domaine de Fonrouge appartenant à Mr Demathieu, procureur du roi à Salers ». Parfois encore, plusieurs cotes peuvent être rattachées à un même propriétaire. C'est le cas pour sieur Guillaume Broquin de Manclaux, avec 1 977 livres de produit cumulé en trois cotes. La première (cote n° 5) est de nul produit mais décrit une grande maison à étage, faite

49. AD Cantal, 1 J 26/5.

de pierre et couverte de tuiles, avec cave voûtée. La seconde (cote n° 45) est celle d'un domaine de 40 têtes d'herbages exploité par son fermier Antoine Pougeol. La troisième (cote n° 84) est celle du domaine exploité par Pierre Galvain, fermier au Manclaux, voisin du bourg, avec mention de la « montagne de Manclaux [...] faisant 40 têtes d'herbages ». Au total, ce propriétaire possède 80 têtes d'herbages, soit 72 ha de montagnes, et 30 parcelles pour un total de 82 ha de terres et prés. Les sieurs de La Vaissière (4 cotes) et de Chavaroché (2 cotes) sont dans la même situation, ce qui peut expliquer leurs réticences à l'arpentement. Les autres multi-propriétaires sont soit des bourgeois locaux tel Jean Galtier procureur d'office (3 cotes), soit des nobles extérieurs tel le marquis de Chabannes à Apchon (3 cotes, dont le four banal et le moulin). Notons, parmi les propriétaires non exploitants de montagnes trizacoises, quelques résidents de villes proches, tel Demathieu, procureur du roi à Salers. Au total, 11 propriétaires possèdent plus d'une cote (27 cotes à eux tous). En les regroupant, on obtient 225 cotes regroupées. Deux courbes peuvent donc être tracées : la courbe des 241 « cotes brutes » est relative aux cotes foncières individuelles (l'individu qui lui est attaché peut être soit le propriétaire exploitant soit un fermier), la courbe des 225 « cotes regroupées » est relative aux propriétaires, qu'ils exploitent directement leur bien ou qu'ils le fassent valoir par un fermier.

La structure de répartition issue des deux modes de calcul est similaire, à l'exception des plus hauts revenus. Le produit d'ensemble est de 29 908 livres, avec une moyenne de 133 livres et une médiane de 35 livres pour les cotes regroupées. Le produit n'atteint pas 10 livres pour 36 % des cotes regroupées, dépasse 250 livres pour 29 cotes et 1 000 livres pour 5 cotes. Nous fonderons la suite de l'analyse sur les 241 cotes brutes, ce qui permettra de distinguer la situation des fermiers de celle de leurs propriétaires bailleurs⁵⁰. Nous choisissons de définir 7 groupes avec des seuils en progression approximativement géométrique du produit : 10, 25, 50, 100, 250 et 500 livres.

Le Tableau 2 précise les effectifs de chaque groupe. Il apparaît alors que le foncier est inégalement réparti puisque le Groupe A (6,2 % des cotes) concentre 41,9 % du produit quand le Groupe G rassemble plus du tiers des cotes mais moins de 1 % du produit total. Le Tableau 3 précise la hiérarchie selon le nombre et la taille des parcelles et selon la répartition entre prés et terres. Si les 4 premiers groupes possèdent environ le même nombre de parcelles de terres, une aisance croissante se traduit par plus de parcelles de grande taille et une part plus importante des prés. Le seuil d'autosuffisance

⁵⁰. Il reste possible de revenir aux cotes regroupées pour l'étude des plus riches propriétaires.

se situe dans la montagne auvergnate autour de 5 ha selon Abel Poitrineau, qui estime à 35 % en moyenne la part de la population dépassant ce seuil⁵¹. Ce critère confère un rôle pivot au Groupe D et conduit à estimer ce pourcentage entre 32 % (Groupe D exclu) et 46 % (Groupe D inclus).

Tableau 2. *Caractéristiques du produit de l'exploitation (en livres) pour chaque groupe (241 cotes brutes)*

<i>Produit (L)</i>	<i>Groupe</i>	<i>Effectif</i>	<i>Produit moyen (L)</i>	<i>Produit total (L)</i>	<i>Part (%)</i>
> 500	A	15	836	12544	41,9
[250-500[B	19	367	6974	23,3
[100-250[C	43	149	6412	21,4
[50-100[D	35	71	2481	8,3
[25-50[E	24	39	924	3,1
[10-25[F	24	16	394	1,3
< 10	G	81	2,2	177	0,6

Tableau 3. *Valeurs moyennes pour chaque groupe du nombre et de la superficie des parcelles, de la superficie totale, et de la contribution au produit des différents types de surfaces*

<i>Groupe</i>	<i>Nombre de parcelles</i>		<i>Taille moyenne des parcelles (ha)</i>		<i>Superficie totale (ha)</i>		<i>Produit (livres)</i>		
	<i>Terres</i>	<i>Prés</i>	<i>Terres</i>	<i>Prés</i>	<i>Terres</i>	<i>Prés</i>	<i>Terres</i>	<i>Prés</i>	<i>Montagnes</i>
A	6,7	6,8	2,7	4,3	18,3	29,1	48,4	543	177
B	7,2	5,7	2,2	2,1	16,0	11,7	38,3	231	46
C	7,8	3,3	1,2	1,2	9,4	4,0	22,1	108	0,6
D	6,7	2,7	0,8	0,7	5,3	1,9	12,8	48	2,8
E	5,1	1,8	0,7	0,7	3,4	1,2	6,6	28	0
F	3,3	1,2	0,4	0,4	1,4	0,5	3,4	11	0
G	1,6	0,2	0,3	0,1	0,6	0,02	1	0,6	0

Le Groupe C correspond grossièrement à une catégorie de « *bons laboureurs* » au-dessus du seuil de subsistance. Il est toutefois assez diversifié. Onze des 43 cotes mentionnent un état ou une profession spécifique. Par exemple, Jean Antoine Broquin (cote 33) est cabaretier. Il habite une « maison haute

51. A. POITRINEAU, 1965, p. 156-159.

couverte de tuiles, composée d'une cuisine, d'une tour, et deux chambres au-dessus de ladite cuisine et cave à plein pied de ladite cuisine et grenier au-dessus desdites chambres ». Ce bâti sort du commun, souvent couvert à paille. S'y ajoutent une grange et une écurie de 31 brasses (100 m²). Antoine Roche (cote 225) vit au hameau des Bessonies au bord du Marilhou où il occupe une « maison basse couverte de tuiles plates » et exploite un « moulin à farine à deux meules, couvert de tuiles [...] du produit de soixante-quinze livres ». Dans ces deux exemples, les revenus ne résultent pas seulement du foncier. Cabaretiers et meuniers sont des personnages essentiels du village, dont le poids social ne peut s'apprécier à la seule aune du revenu foncier. Leur activité s'inscrit dans une économie où la monnaie fait défaut et où le troc prévaut⁵². Ce sont de fréquents créanciers dont l'influence locale passe aussi par la sociabilité villageoise et une occasion d'ouverture à la modernité⁵³. Dans la stratification sociale, ils sont souvent placés au même niveau que les bons laboureurs, voire au-dessus⁵⁴. Ces deux exemples montrent que si le produit foncier constitue un critère intéressant pour appréhender la stratification sociale en milieu rural, il ne peut suffire à rendre compte de la place de chacun au village. On pourrait encore évoquer les cas de Jean Galtier, procureur d'office – cote 13 –, ou de Jean Croizet peseur de fromages – cote 163. Il faut donc considérer d'autres critères.

2. Mise en œuvre de la démarche multicritère pour caractériser le social trizacois

Le produit global agrège diverses données dont chacune peut contribuer à nuancer le positionnement social. Nous souhaitons identifier un jeu pertinent de paramètres puis soumettre les 241 individus (cotes) à une analyse statistique multicritère (ACP) suivie d'une classification automatique (CAH) afin d'établir une stratification multicritère.

Quels paramètres contribuent à la différenciation sociale ?

Le Tableau 3 a illustré les disparités au sein de la population en termes de revenus sous l'effet conjugué de trois facteurs : le nombre de parcelles possédées, la superficie moyenne des parcelles et la part prise par les prés dans l'ensemble de la propriété. Ces éléments instaurent des clivages forts, et ce d'autant qu'il faut assurer un équilibre permanent entre les besoins

52. C. MERLIN, 1992, p. 72-74 ; A. CORBIN, 1998a [1975], p. 163.

53. A. POITRINEAU, 1965, p. 490 ; A. CORBIN, 1998a [1975], p. 305 ; J. MOUCHET, 2011, p. 75-106 ; H. BENNEZON, 2012, p. 115.

54. G. BOUCHARD, 1972, p. 247 ; C. MERLIN, 1992, p. 77 ; J.-P. JESSENNE, 2006, p. 67.

des cultivateurs et ceux des éleveurs⁵⁵. Les « montagnes à lait » de l'ouest du Cantal réservées à une « oligarchie étroite de montagnards⁵⁶ » marquent depuis la fin du XIV^e siècle l'emprise de la grande propriété, parfois bourgeoise⁵⁷. On peut donc logiquement avancer que possession du cheptel et contrôle des ressources en fourrage sont des indicateurs de différenciation. Si le Tableau 3 confirme que les Groupes A et B possèdent l'essentiel des montagnes, les contrastes entre groupes portent aussi sur d'autres variables, telles que les caractéristiques du bâti rural (Tableau 4).

Tableau 4. *Caractéristiques principales du logis (superficie, type de couverture) et du bâti agricole (superficie, fréquence)*

Produit (livres)	Groupe et effectif	Logis d'habitation				Bâti agricole	
		Superficie (brasses)			% paille	Superficie moyenne (brasses)	% de cotes
		Moyenne	% < 20 b	% > 50 b			
> 500	A (15)	54,4	8	38	18	141	93 %
[250-500[B (19)	52	0	44	25	98	100 %
[100-250[C (43)	36,7	10	20	33	67	95 %
[50-100[D (35)	30,6	19	13	48	49	86 %
[25-50[E (24)	28	24	5	71	38	58 %
[10-25[F (24)	25,2	36	0	83	27	71 %
< 10	G (81)	25,1	39	3	77	19	27 %

La taille moyenne de l'habitation fait plus que doubler entre les groupes inférieurs F et G et les groupes supérieurs A et B. La couverture de paille domine largement dans les premiers quand les tuiles s'imposent dans les seconds. Le Groupe G concentre les logis misérables, avec de nombreuses maisons de moins de 15 brasses, toutes couvertes à paille. Les trois plus petites, de 7 ou 8 brasses, sont occupées par des veuves : « Marguerite Broquin, veuve d'Antoine Mathieu et son fils Antoine » (cote 25), « Magdelaine Reboufat, veuve de Jean Besson et son gendre Guillaume Estorgues » (cote 173) et la « veuve de Pierre Maleprade » (cote 23), qui habite un logis en mauvais état.

55. En Auvergne, la gestion des herbages fait l'objet de compromis permanents (J.-M. MORICEAU, 2005, p. 278). C'est aussi le cas en Gévaudan (É. CLAVERIE & P. LAMAISON, 1982, p. 316) ou en Cerdagne (M. CONESA, 2012, p. 421-436).

56. A. FEL, 1962, p. 232-233.

57. É. BORDESSOULE, 2002, p. 136 ; J.-M. MORICEAU, 2005, p. 357. Le processus de développement d'un marché de la terre en montagne entre le XIV^e siècle et le XVI^e siècle a récemment fait l'objet d'une étude approfondie qui a montré comment la « tête d'herbage » s'était imposée comme l'unité de référence dans ce contexte marchand : J. MOULIER-CALBRIS, 2024, p. 550-559.

Veuvage et misère ne vont cependant pas toujours de pair, puisque la veuve d'Antoine Chanet occupe avec son gendre une maison haute de 74 brasses couverte à tuiles (cote 50). Quelques constructions se distinguent en effet par des caractéristiques remarquables, comme par exemple celle du domaine de M. de la Veissière (cote 176) avec « château chapelle fournial volailler ». Au château de 72 brasses, s'ajoutent une cave de 20 brasses et une chapelle domestique. Citons aussi M. de Chavaroche (cote 247), évoqué plus haut pour son opposition à l'arpentement, qui habite un « château en pavillon, à deux étages », doté d'un colombier. Les granges et surfaces utiles aux tâches agricoles sont largement répandues. Les granges sont mentionnées dans plus d'une cote sur deux, avec une taille médiane de 55 brasses. Les étables sont mentionnées dans 44 cotes, avec une médiane de l'ordre de 10 brasses. Les écuries sont plus rares (17 cotes seulement), mais plus spacieuses, avec une médiane d'environ 30 brasses. Nous avons agrégé ces différents types de bâtiments, que la source ne distingue pas toujours (Tableau 4). La hiérarchie entre groupes est nette, avec une superficie moyenne du bâti agricole qui quintuple entre le Groupe F et le Groupe A (de 27 à 141 brasses) contre un doublement seulement pour le logis (de 25,2 à 54,4 brasses). La priorité des laboureurs et fermiers va donc à la valorisation des moyens de l'exploitation plus qu'à celle de l'espace domestique. Les granges sont des signes d'aisance qui, comme en Gévaudan ou Limousin, distinguent les cultivateurs de ceux qui ne possèdent qu'une simple maison⁵⁸.

L'accès aux ressources propres et communes constitue un autre point d'observation intéressant, synthétisé dans le Tableau 5. Jardins et chènevières concernent respectivement 225 et 202 des 241 cotes, mais une fraction des habitants (19 pour les jardins, 43 pour les chènevières) n'exploitent que des parcelles issues des communs. C'est le cas par exemple de Gilbert Reynaud (cote 90) dont le « jardin pris du commun, moitié potager, moitié à chanvre » mesure 77 brasses. Il est représentatif des groupes inférieurs, puisque la taille moyenne des jardins passe de 50 brasses dans le Groupe G à 93 dans le Groupe E, 164 dans le Groupe C et 387 dans le Groupe A. Les chènevières montrent les mêmes contrastes. 133 villageois, dont 57 qui n'ont aucun bien propre, accèdent aussi à des terres cultivables issues du commun. Ainsi Gilbert Reynaud cultive « une terre prise du commun [...] contenant une sèterée treize brasses quatrième classe » (soit 413 brasses). Mais cet accès aux ressources communes reste inégal. Par exemple, le cabaretier Jean Antoine Broquin, que son revenu place dans le Groupe C, exploite quatre parcelles prises du commun pour une superficie totale de 12 500 brasses, soit 30 fois plus que Gilbert Reynaud. Les données sur les surfaces des

58. É. CLAVERIE & P. LAMAISSON, 1982, p. 47 ; J. TRICARD, 2003, p. 303.

parcelles montrent que les terres issues des communs fournissent 41,5 % du revenu total des terres (en propre et issues du commun) pour les trois groupes inférieurs (E, F et G) contre seulement 7,8 % pour les deux groupes supérieurs (A et B). L'accès aux communs réduit donc les inégalités relatives. Cependant, la surface moyenne des parcelles communes est 2,3 fois plus élevée dans les Groupes A et B (3 346 brasses) que dans les Groupes E, F et G (1 461 brasses), ce qui accroît les inégalités absolues. Les Groupes C et D sont dans une situation intermédiaire (respectivement 12,7 % et 2 593 brasses). Si les communs contribuent donc à la survie des plus démunis, « le communal prolonge, en les atténuant, les inégalités sociales⁵⁹ », leur exploitation étant plutôt d'inspiration censitaire qu'égalitaire⁶⁰.

Tableau 5. *Nombre de cotes selon les modalités de l'accès aux ressources (jardins, chènevières, terres cultivables), possédées en propre ou issues du commun*

	<i>En propre seulement</i>	<i>En propre + communs</i>	<i>Communs seulement</i>	<i>Aucune</i>	
				<i>Effectif</i>	<i>... dont Groupe G</i>
<i>Jardins</i>	203	3	19	16	15
<i>Chènevières</i>	139	20	43	39	19
<i>Terres</i>	79	76	57	29	20

Plusieurs variables complémentaires montrent la place dans la hiérarchie sociale. Certaines sont des facteurs directs de richesse (superficie des prés ou des montagnes) ou de pauvreté (absence de biens en propre), d'autres sont des indices distinctifs (caractéristiques de l'habitat), d'autres enfin indiquent l'aisance (granges). Ainsi, considérer plusieurs critères au lieu du seul revenu permet d'affiner le portrait collectif.

Choisir des variables pour l'analyse statistique multiparamétrique

L'efficacité des méthodes d'analyse multiparamétrique repose sur la pertinence du choix ou de la formalisation des critères. Pour chaque cote, les informations du registre permettent de documenter 48 variables relatives à la nature des biens (bâti et parcelles...), à leurs caractéristiques (taille, classe de sol) et à leur produit. Mais ce nombre est trop élevé pour mener une ACP de manière optimale, certains paramètres étant peu contrastés, mal documentés ou redondants. Par exemple, vaut-il mieux choisir le nombre

59. A. FEL, 1962, p. 124-125.

60. D'où la complexité de l'analyse des positions individuelles et collectives face à la question du devenir des communaux (L. WIRTH, 1996, p. 118-128; N. VIVIER, 1998, p. 59-88).

de parcelles propres et issues des communs, leur étendue, ou la part des communs dans l'ensemble ? La sélection de 11 variables résulte d'un processus itératif pour en contrôler la pertinence. La première variable est le produit total (X10 dans le Tableau 6), support de l'analyse monocritère. Les deux suivantes sont la part des prés dans le produit (X7) et le nombre de têtes d'herbages (X9) qui structurent le revenu des plus aisés. Ces données pallient l'absence d'information directe sur la taille et la nature du cheptel, indicateur souvent plus immédiat de la stratification sociale⁶¹. Trois autres variables qualifient des marques d'aisance : la superficie du logis (X2), celle du bâti agricole (X3) et un indicateur de prestige (X4). Nous avons déjà évoqué l'importance des granges, dont la taille croît avec les besoins du cheptel⁶². Les dimensions de l'habitat, le nombre de pièces et la présence de détails spécifiques, sont des signes distinctifs de la hiérarchie sociale⁶³. L'indicateur de prestige agrège des informations disparates, comme le type de couverture, la présence d'un étage, d'un cellier ou d'une loge à cochons. Ces éléments peuvent aussi constituer des marques symboliques dans le paysage⁶⁴. Les élites sont caractérisées par « leur demeure sur la place, face à l'église [avec leur] toit de tuiles⁶⁵ », qui contrastent avec les maisons des paysans, couvertes de paille. Nous avons étudié (Tableau 5) la stratification sociale, en montrant le rôle crucial des lopins pour la subsistance et le poids des communs⁶⁶. Trois variables sont directement liées à la capacité d'autosuffisance et à une moindre vulnérabilité face aux aléas⁶⁷ : la superficie du potager [X5] et de la chènevière [X6] et la part des terres possédées en propre [X8]. Enfin le panel est complété par les variables [X1], code lié à l'état socio-professionnel, et [X11] qui distingue les feux du bourg (X11 = 0) de ceux des villages (X11 = 1)⁶⁸. Le Tableau 6 synthétise l'origine des variables (information directe, par calcul ou codage)

61. Le nombre de bœufs arants ou de vaches est un critère utilisé communément dans les sociétés rurales, par exemple en Gévaudan (É. CLAVERIE & P. LAMAISSON, 1982, p. 51-52), en Normandie (A. CORBIN, 1998b, p. 55-59), en Oisans (L. FONTAINE, 2003, p. 200), dans le Jura (C. MERLIN, 1992, p. 60).

62. J. TRICARD, 2003, p. 303.

63. Voir les travaux de l'érudit M. QUANTIN, 2004 [1876], sur la pyramide sociale quantifiée par la description de l'habitat à Vermenton (E. LE ROY LADURIE, 1975, p. 452). D'autres exemples en Picardie (H. BENNEZON, 2012, p. 225) ou en Sancerrois (J.-M. MAÎTREPIERRE, 2017).

64. F. PLOUX, 2002, p. 77.

65. G. LEVI, 1985, p. 207.

66. Citons l'analyse de l'autoconsommation dans les sociétés traditionnelles (M. AYMARD, 1983) et celle des jardins lorrains (X. ROCHEL, 2015).

67. A. POITRINEAU, 1965, p. 210-216.

68. Les analyses de stratification reposent généralement sur une décomposition selon les activités (par exemple : laboureurs, artisans, journaliers...) comme chez I. V. LOUTCHISKY, 1897, p. 66. On a adopté le code suivant : nobles = 8, bourgeois = 7, élites rurales = 6 (par exemple : procureur, greffier), marchands = 5, laboureurs = 4, fermiers = 3, artisans = 2,

et leurs propriétés. Les superficies (X2, X3, X5, X6) sont exprimées en brasses carrées, le revenu X10 est exprimé en livres, les autres variables sont adimensionnelles.

Tableau 6. *Propriétés statistiques des 11 variables retenues pour l'analyse factorielle*

	X1	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8	X9	X10	X11
<i>Origine</i>	Code	D	D	Code	D	D	Calc	Calc	D	Calc	Code
<i>Moyenne</i>	3,8	28,2	39,3	1,7	122	1,26	0,52	0,69	15,2	124,1	0,61
<i>Médiane</i>	4	26	30	1	70	0,99	0,64	0,96	0	41,4	1
<i>Écart-type</i>	1,2	20,0	43,5	2,8	135	1,28	0,34	0,41	48,8	217,0	0,49
<i>C. v. (%)</i>	31	71	111	164	110	101	65	59	321	175	79
<i>Fractile 20 %</i>	3,8	15,5	0	0	38	0,21	0	0	0	1,9	0
<i>Fractile 80 %</i>	4	40	72	2,8	204	2,0	0,79	1	0	162,2	1

Note. Origine : D = information directe, Calc = calculée, Code = codage ;
C. v. = coefficient de variation.

Des groupes identifiés d'après la ressemblance entre individus

L'ACP et la CAH sont mises en œuvre avec le logiciel XLSTAT⁶⁹. L'une des sorties principales de l'ACP est la représentation graphique des données dans le plan factoriel, où les abscisses et ordonnées sont les axes principaux, qui portent le plus d'information (Figure 3)⁷⁰. Ce plan rassemble 51 % de la variance totale. Notons d'abord que les segments de toutes les variables sont disposés « en éventail », ce qui confirme leur bonne complémentarité. On distingue néanmoins deux ensembles organisés. Le premier est dirigé vers la droite, regroupé autour du *revenu total*, et on y note la présence des variables corrélées au revenu : *nombre de têtes d'herbages*, *superficies du bâti d'exploitation* et *du logis*, *indicateur de prestige*. Des valeurs croissantes de ces variables correspondent au déplacement de l'observable (cercle bleu) vers la droite. L'autre ensemble de variables, *lieu* et *(1 - % de terres communes)*, est quasi-orthogonal au premier⁷¹. Les observables se déplacent vers le coin inférieur gauche si la part des terres du commun dans le revenu augmente.

brassiers, journaliers = 1. Le statut de laboureur n'étant jamais indiqué dans la source, et celui de journalier l'étant rarement, la valeur de 4 est affectée par défaut.

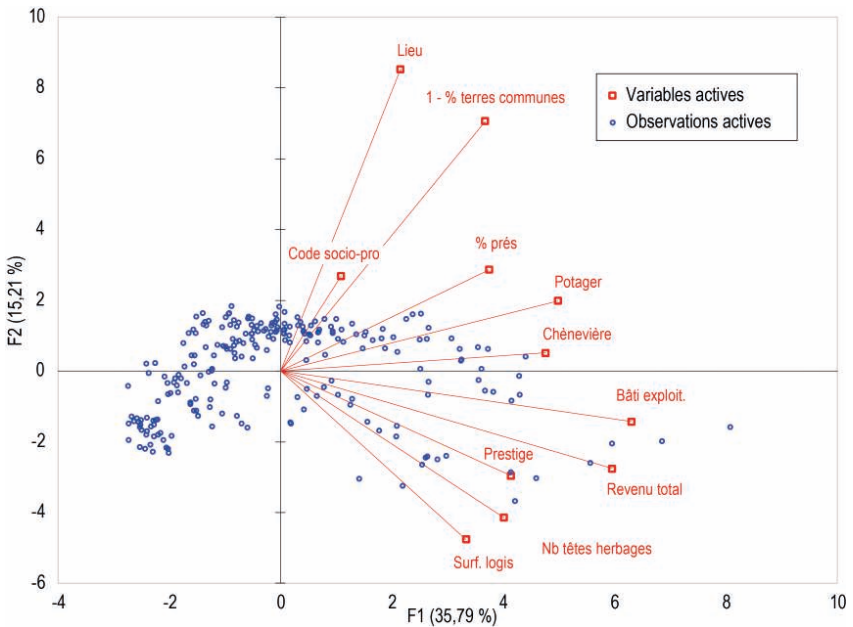
69. Ce logiciel est une extension d'Excel.

70. A. GUERREAU, 2003-2004.

71. La notation « 1 - % de terres communes » équivaut à celle de « % de terres en propre » et met l'accent sur les terres communes, marqueur distinctif des plus pauvres.

La variable X11 (*lieu*) étant corrélée à X8, les habitants du bourg (X11 = 0) sont donc, toutes choses égales par ailleurs, situés plutôt du côté négatif de cet axe et les individus des villages (X11 = 1) du côté positif. Nous disposons ainsi d'une clé de lecture : le nuage de points est structuré par un premier axe organisé autour des revenus (et des variables source ou signe d'aisance) et un second axe qui met en avant parcelles communes et lieu de résidence.

Figure 3. *Projection des variables (segments rouges) et des individus (i. e. cotes individuelles, cercles bleus) dans le premier plan factoriel*



Dans une seconde étape, la CAH identifie des groupes en regroupant progressivement les individus. L'utilisateur choisit les critères de ressemblance et le nombre de groupes souhaité. Le dendrogramme, établi à la Figure 4 pour un choix de 10 groupes, illustre comment les groupes sont construits. Si l'on part du sommet (population complète), une première scission s'opère entre l'ensemble ($G_1 + G_2 + G_7 + G_6$) et l'ensemble des 6 autres groupes. L'étape suivante scinde ce groupe en distinguant ($G_9 + G_{10} + G_5$) et ($G_3 + G_8 + G_4$), etc. L'arbre pourrait être tronqué à n'importe quel niveau entre le sommet (un seul groupe) et la base (autant de groupes que d'individus). Le choix du nombre de groupes repose sur un compromis entre finesse de description et lisibilité des résultats, malaisée pour un nombre trop élevé de groupes. Par exemple, certains groupes identifiés par le processus statistique de

regroupement peuvent ne compter que quelques individus et s'avérer peu pertinents vis-à-vis du questionnement historique. Les barycentres des 10 groupes sont positionnés dans le plan factoriel à la Figure 5. Nous avons choisi de revenir à 7 groupes en éliminant les groupes de trop faible effectif, en fusionnant G_5 et G_{10} et en réintégrant le groupe G_{11} qui aurait déséquilibré l'ACP⁷². La Figure 6 indique le positionnement indicatif dans le premier plan factoriel des 7 groupes finalement retenus (le qualificatif « indicatif » vient de ce que des points apparemment voisins peuvent s'avérer éloignés si l'on considère les axes factoriels d'ordre supérieur).

Figure 4. Dendrogramme avec l'hypothèse de 10 groupes (nommés de G_1 à G_{10})

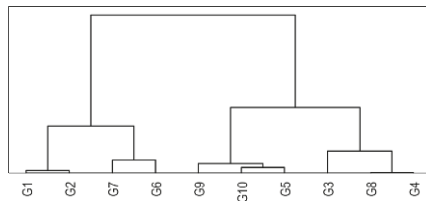


Figure 5. Projection dans le plan factoriel des barycentres des 10 groupes G_1 à G_{10}

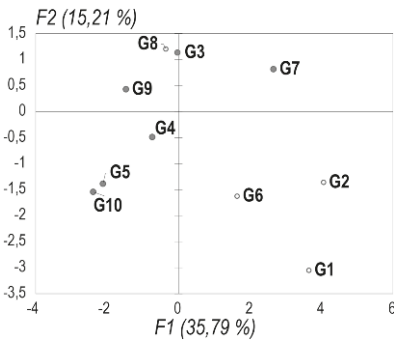
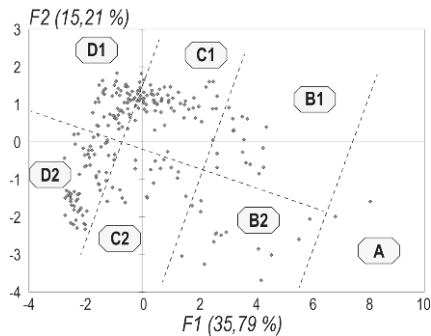


Figure 6. Ensemble des individus et positionnement indicatif dans le plan factoriel des 7 groupes retenus



Note. Les figurés pleins correspondent aux effectifs d'au moins 20 individus.

72. Cinq cotes (cotes 125, 174, 176, 177 et 247) correspondant à des domaines nobiliaires (de Chazelles, de la Vaissière, de Chavaroche) avec de très forts revenus ont été écartées provisoirement de l'ACP. Les conserver dans le corpus de données nuit à la lisibilité des résultats en écrasant les contrastes. Elles constituent un groupe distinct (G_{11}) qui est réintégré une fois la stratification établie.

Des groupes sociaux diversifiés et cohérents

Les 7 groupes de la Figure 6 décomposent la population selon deux critères majeurs. Revenus et critères d'aisance décroissent du groupe A vers les groupes D1 et D2, bourg et villages s'opposent selon la direction orthogonale : habitants du bourg dans la partie basse du graphique (B2, C2, D2) et habitants des villages dans la partie haute (B1, C1, D1). Les moyennes de chaque variable sont résumées dans le Tableau 7 pour les 7 groupes. La hiérarchie instaurée par le revenu total (X10), qui croît de D2 vers A, est confirmée. La superficie du bâti agricole (X3), variable la mieux corrélée au revenu total, suit la même tendance, quand le Groupe A se distingue par le quasi-monopole des herbages (X9). Les autres variables montrent ce qu'apporte la classification multicritère. 2 groupes de niveau économique proche, tels C1 et C2, se distinguent avant tout par le lieu d'habitat (X11) puisque 81 des 85 individus de C1 (95 %) habitent dans des villages, contre seulement 7 des 33 individus de C2 (21 %) ⁷³. Le même constat vaut pour B1 et B2 et pour D1 et D2. Il s'avère aussi que dans ces trois cas, le revenu total moyen du groupe (X10) et la superficie du bâti agricole (X3) sont légèrement supérieures dans les villages qu'au bourg. Or, l'ordre est à chaque fois inverse pour la taille du logis (X2), l'indicateur de prestige (X4) et la part des terres en propre (X8). Cela montre que pour des feux de richesse foncière similaire, les habitants du bourg ont tendance à habiter dans des maisons plus grandes, plus soignées et disposent de plus de terres communes. Le constat ne vaut pas pour les potagers et chènevières, tous deux plus étendus dans les villages qu'au bourg.

Tableau 7. Moyenne des variables pour les 7 groupes (241 cotes, unités identiques à celle du Tableau 6)

	Composition	Effectif	X1	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8	X9	X10	X11
A	G ₁ + G ₂ + G ₁₁	24	4,9	47,5	118	5,3	304	2,64	0,62	0,89	147	674,9*	0,67
B1	G ₇	22	4,2	37,2	83,9	3,1	303	2,69	0,68	0,97	0	217,3	1,00
B2	G ₆	12	3,1	61,3	75,2	4,8	96,7	2,57	0,82	0,61	0	114,0	0,08
C1	G ₃ + G ₈	85	3,9	19,7	32,9	1,0	96,5	1,05	0,68	0,94	1,5	71,7	0,95
C2	G ₄	33	4,3	30,5	21,0	1,3	65,0	0,79	0,81	0,40	0	36,1	0,21
D1	G ₉	25	3,9	17,1	7,4	0,4	70,7	0,72	0,02	0,75	00	7,3	0,72
D2	G ₅ + G ₁₀	40	2,9	25,1	5,9	0,4	41,8	0,44	0,04	0,13	0	2,2	0,08

Note. * Le revenu moyen est de 965 livres pour les 5 cotes du sous-groupe G₁₁.

⁷³. Le calcul est immédiat puisque X11 est binaire.

L'analyse multicritère révèle, avec des groupes identifiés à partir des seules données, une différenciation socio-spatiale, non perceptible en analyse monocritère. Il importe de souligner que la pertinence des résultats dépend de celle des données et que le registre d'arpentement ne saurait suffire à décrire la diversité des positions individuelles dans la société traditionnelle. La place au village du curé, du cabaretier, du notaire ne peut être réduite à leur patrimoine foncier. Ces réserves étant rappelées, comment les résultats obtenus peuvent-ils contribuer à l'étude du social rural ? Par exemple, les souhaits d'usage des communaux doivent différer selon que l'on en dispose ou pas. De même, si les grands domaines sont la source de la richesse des plus favorisés, leurs fermiers, souvent eux-mêmes petits propriétaires par ailleurs, font appel à un personnel local issu des groupes inférieurs. Les interactions entre individus et groupes sont donc complexes. Nous allons explorer quelques pistes.

3. Des pistes nouvelles pour l'étude du social rural

Pratiques endogamiques et place des familles dans les structures économiques du village structurent et confortent l'ordre social⁷⁴. L'analyse des structures sociales peut s'appuyer sur les groupes issus de la démarche ACP + CAH, à mi-chemin entre approches holiste et individualiste⁷⁵. En outre, la question de l'exemplification, centrale en micro-histoire, peut trouver des réponses fondées sur une analyse raisonnée des résultats.

Alliances matrimoniales et différenciation socio-spatiale

Les alliances matrimoniales s'inscrivent dans des systèmes juridiques et familiaux qui varient d'une région à l'autre mais « la recette pour une bonne union⁷⁶ » vise toujours à assurer la pérennité de la transmission et à enrichir les liens au sein de la communauté⁷⁷. L'homogamie matrimoniale semble liée sous l'Ancien Régime à l'idée d'un ordre social quasi-immuable⁷⁸. En Auvergne l'homogamie est indissociable des pratiques coutumières avec héritier unique et exclusion des cadets, qui concerne aussi bien les journaliers

74. G. AUGUSTINS, 1989, p. 20 ; J. LUTHER-VIRET, 2004, p. 237.

75. A. DEGENNE & M. FORSÉ, 2004 [1994], p. 9-11.

76. A. FILLON, 1989, p. 108.

77. Les travaux généraux et méthodologiques de Pierre Bourdieu et Martine Segalen (P. BOURDIEU, 1972 ; M. SEGALIN & A. JACQUARD, 1971) ont été complétés par de nombreuses études régionales, voir par exemple P. LAMAISON, 1979, en Gévaudan ; J. LUTHER-VIRET, 2003, en Île-de-France ou É. PÉLAQUIER, 2009, en Languedoc.

78. F. LEBRUN & A. FAUVE-CHAMOUX, 1988.

que les paysans propriétaires⁷⁹. Elle est généralement étudiée à partir des contrats de mariage, des niveaux de dot et des professions déclarées par les parties⁸⁰. L'identification multicritère offre une nouvelle possibilité d'analyse, puisque les groupes construits offrent une clé de lecture socio-spatiale. La différenciation socio-spatiale est une voie logique pour l'analyse des alliances matrimoniales, en milieu rural comme en milieu urbain⁸¹. Nous avons rassemblé un corpus de 233 unions trizacoises concernant les individus mentionnés dans l'arpentement, leurs ascendants directs ou leurs enfants. Seuls ont été retenus les mariages impliquant un(e) héritier(ère) des biens de la lignée. Pour chaque union, nous avons assigné à chaque époux le groupe auquel il appartient (lui, son ascendant ou son descendant) dans la classification. Les indices de préférence calculés avec les 7 groupes multicritères (A à D2) révèlent deux caractéristiques structurelles (Tableau 8)⁸². Le mariage entre égaux est illustré par la diagonale principale avec un effectif d'unions strictement homogames excédant les effectifs panmixiques de 45 %. Plus original, s'exprime à nouveau le clivage entre bourg et villages. Si nous prenons par exemple, les 108 époux du Groupe C1 (villages), 47 ont une épouse du même groupe, mais seulement 14 une épouse C2 (bourg). Les 47 autres unions des époux C1 sont hétérogames, avec 37 épouses habitant des villages (22 pour B1 et 15 pour D1) mais seulement 7 au bourg (3 pour B2 et 4 pour D2). Le constat peut être généralisé pour tous les groupes : les hommes du bourg convolent préférentiellement avec une femme du bourg, une même préférence existe entre conjoints habitant les villages.

L'endogamie étudiée avec les groupes issus de la CAH met donc en évidence une différenciation socio-spatiale que la classification monocritère ne peut percevoir. Cette différenciation résulte des processus socio-familiaux régissant la communauté. La transmission intégrale des biens à un(e) aîné(e) est la norme, la bru ou le gendre sortant de familles d'un même niveau social et le nouveau couple assurant la pérennité de la maison sur l'exploitation familiale. Les cadets et cadettes qui se marient et ne quittent

79. A. POITRINEAU, 1988, p. 36.

80. S. LACHAUD-MARTIN, 2017. L'analyse de 381 contrats de mariage trizacois (1719-1779) a confirmé une forte endogamie socio-professionnelle (D. BREYSSE, 2022).

81. Au village, les liens de proximité familiale, professionnelle et géographique se renforcent mutuellement, comme chez les forestiers de Minot (F. ZONABEND, 1980) ou les muletiers de Saint-Martin-Vésubie (É. GILI, 2003). En ville, les quartiers peuvent porter la marque d'une origine géographique commune des migrants (L. PAGE-MOCH, 1985). De manière plus générale, trois types de liens peuvent être attachés au voisinage : proximité géographique, proximité professionnelle et de parenté (voir aussi M. NASSIET, 2011, p. 73).

82. Cet indice quantifie l'écart à une hypothèse de panmixie, *i. e.* sans choix préférentiel du conjoint. Une valeur supérieure à l'unité indique une préférence et une valeur inférieure un rejet (voir M. FORSÉ & L. CHAUVEL, 1995).

Tableau 8. *Homogamie des 233 unions (groupe de l'époux en ligne, groupe de l'épouse en colonne), effectifs bruts et (entre parenthèses) indice de préférence (cellules grisées si indice > 1,50)*

	A	B1	B2	C1	C2	D1	D2
A	1 (1,39)	3 (1,42)	3 (2,77)	3 (0,65)	1 (0,57)	1 (1,02)	0 (0,00)
B1	6 (3,22)	11 (2,02)	2 (0,72)	11 (0,93)	1 (0,22)	0 (0,00)	0 (0,00)
B2	2 (3,70)	0 (0,00)	3 (3,70)	1 (0,29)	3 (2,28)	0 (0,00)	0 (0,00)
C1	3 (0,46)	22 (1,16)	3 (0,31)	47 (1,14)	14 (0,89)	15 (1,70)	4 (0,58)
C2	1 (0,52)	3 (0,53)	8 (2,77)	10 (0,82)	8 (1,71)	0 (0,00)	2 (0,97)
D1	0 (0,00)	2 (0,76)	0 (0,00)	8 (1,40)	3 (1,37)	1 (0,82)	1 (1,04)
D2	1 (0,64)	0 (0,00)	2 (0,85)	9 (0,91)	4 (1,05)	2 (0,94)	8 (4,78)

pas la paroisse ont le choix entre activités artisanales (qui se concentrent au bourg), domesticité ou prise en affermage d'une propriété. Le processus se répétant au fil des générations, les aîné(e)s ont tendance à se concentrer dans les villages, au plus près des exploitations, quand les cadets dépourvus de biens fonds se concentrent plutôt au bourg⁸³. Différenciation familiale, professionnelle et géographique sont ainsi intimement liées. La CAH permet de délimiter des groupes sociaux qui en portent la trace⁸⁴. Pour faciliter la lecture du social rural, la démarche (ACP + CAH) est d'autant plus adaptée que les phénomènes étudiés sont multifactoriels⁸⁵. Ce travail pourrait être poursuivi et approfondi en considérant de nouvelles variables, non documentées dans le dossier d'arpentement (cotes fiscales, professions, niveaux de dots...) mais largement accessibles dans d'autres sources pour Trizac. On pourrait aussi étudier avec les mêmes outils (ACP + CAH) l'évolution des structures sociales au village au cours du temps, en incluant des variables comme le degré d'alphabétisation ou le positionnement religieux au XIX^e siècle⁸⁶. L'exploitation des grands domaines au cœur de l'économie

83. Les trajectoires individuelles peuvent être très diversifiées, mobilité et migration lointaine y jouant un rôle important. Cependant les effets structurels sont réels et durables : lors du premier recensement de Trizac, en 1836, le pourcentage de propriétaires parmi les chefs de ménage n'est que de 18,2 % au bourg (23/126), mais il atteint 47,8 % dans les villages (76/159).

84. Vincent Gourdon a aussi montré, employant analyse de réseaux et ACP, une certaine segmentation socio-spatiale de l'espace matrimonial communal (V. GOURDON, 2005, p. 72-73).

85. Les analyses séquentielles des facteurs souffrent de la lourdeur et de la difficulté d'analyse ; voir par exemple les travaux de Bernard Brunel en Livradois (B. BRUNEL, 1992) et de Daniel Paul sur le changement en Bourbonnais (D. PAUL, 2006).

86. Voir par exemple l'étude des structures sociales dans les communautés rurales de Suisse, combinant démographie, endogamie et pratiques religieuses (S. GUZZI-HEEB, 2022).

herbagère instaure des dépendances mutuelles particulières entre les groupes sociaux⁸⁷. Elle offre un autre champ d'application.

La stabilité de la hiérarchie sociale, grands domaines et domesticité

Les informations du dossier d'arpentement de 1749-1752 ne suffisent pas pour analyser les relations sociales liées à la grande propriété. Cependant, les cadres de la société rurale ont peu évolué en Haute-Auvergne jusqu'à la mi-XIX^e siècle et l'on peut recourir à des sources postérieures. En 1836, Trizac comptabilise 300 ménages et 1 710 habitants⁸⁸. Dans les 6 ménages de plus de 15 personnes, deux chefs de ménage sont fermiers, les quatre autres propriétaires, dont le notaire Pierre Raoux à Vrauzans et le maire Guillaume Chaussade à Chamblat. Le notaire et son épouse ont douze enfants et un personnel fourni : 6 hommes adultes (dont trois mariés) qualifiés de domestiques, 2 servantes de 17 et 24 ans, 1 vacher marié de 26 ans, et 3 bergers adolescents. Le ménage du maire rassemble 19 personnes. Aux 9 membres de la famille s'ajoutent 4 domestiques masculins, dont 1 marié, 3 servantes, 1 vacher expérimenté de 48 ans, marié, 1 pâtre et 1 bergère. Ces 2 ménages sont représentatifs des élites locales, dont la domination est foncière et économique mais aussi administrative et culturelle. Ainsi, les 5 ménages les plus fournis rassemblent 109 personnes dont la moitié est au service de l'exploitation familiale : aux 5 vachers s'ajoutent 36 domestiques ou servantes, 13 pâtres ou bergères et 1 garde particulier. 4 des vachers sont mariés, leur épouse étant recensée dans un autre ménage. Pérennes ou simple étape dans un parcours de vie, les emplois de service témoignent des équilibres collectifs internes à la société villageoise.

Analyser finement la domesticité apporte d'autres informations. Ainsi, deux frères Moulier nés aussi à Chamblat sont au service du maire. Louis (33 ans) est marié depuis 3 ans avec une fille de la commune voisine d'Auzers. Jacques (28 ans) ne s'établit qu'en 1844, occupant alors la petite ferme familiale qu'exploitait en 1749 son arrière-grand-père Jacques Lamarche, affecté au Groupe D1 par l'ACP-CAH. Jean-François, domestique, et Françoise Bertrandias, servante, sont frère et sœur. Ils viennent du bourg où leur arrière-grand-père occupait en 1749 une minuscule maison de 15 brasses couverte à paille et exploitait deux parcelles issues des communs couvrant à peine un demi-hectare (Groupe D2). Les données du cadastre de 1837 confirment cette hiérarchie, avec des parcelles recensées comme « maison » de 12 ares pour le maire, 3,2 ares pour les Bertrandias et seulement 1,4 are

87. A. CORBIN, 1998a [1975], p. 277; S. DONTENWILL, 1997, p. 196.

88. Archives municipales de Trizac, sans cote (recensement de 1836).

pour les Moulrier⁸⁹. Ces constats illustrent d'une part la reproduction inter-générationnelle de la hiérarchie sociale et d'autre part la capacité d'analyse fine que permettent les groupes issus de l'ACP-CAH. Si « les gens de la terre sont rarement suivis dans leurs trajectoires individuelles ou intergénérationnelles [étant] plutôt acteurs anonymes d'une histoire souvent vue d'en haut⁹⁰ », la reconstitution des familles permet de les étudier finement, à la lumière des groupes sociaux identifiés.

Une base validée pour l'exemplification en histoire sociale

Le recours à des exemples illustratifs est au fondement des approches micro-historiques⁹¹. Il est aussi essentiel à l'argumentation dans toutes les analyses des sociétés rurales⁹². L'exemplification est pourtant qualifiée de « plus faible » des méthodes de démonstration, demandant des exemples représentatifs et en nombre suffisant⁹³. La rigueur de la démonstration historique voudrait que la représentativité soit vérifiée pour chaque recours à un exemple illustratif. L'identification par l'ACP-CAH des groupes sociaux permet d'apprécier la place de chaque individu au sein de la population, qu'il soit proche d'un barycentre de groupe ou plutôt marginal. La Figure 7 repère ainsi tous les individus cités à titre illustratif dans les paragraphes précédents⁹⁴. La dispersion des 13 points, depuis les veuves au logis misérable jusqu'aux bons fermiers (Pougeol et Galvaing, tous deux fermiers du sieur Guillaume Broquin de Manclaux) et aux possesseurs de montagne (Bouchy et Demathieu) illustre l'hétérogénéité de la population. 4 individus appartenaient au Groupe C selon l'approche monocritère : le cabaretier J. A. Broquin, le meunier A. Roche, le peseur de fromages J. Croizet et le procureur d'office J. Galtier. Ils sont situés dans la partie médiane de la Figure 7 et montrent des différences significatives (Tableau 9).

Deux d'entre eux habitent au bourg, possèdent une plus grande maison et plus de terres communes, respectant une tendance constatée plus haut. Chaque position individuelle est aussi influencée par les autres variables, comme un bâti portant de multiples marques de prestige (X4) pour le cabaretier. La classification multicritère situe chaque individu au sein de la population en s'appuyant sur l'ensemble de ses caractéristiques, et non sur un seul paramètre synthétique. Elle permet d'illustrer la diversité du groupe et

89. AD Cantal, 3 NUM 1335.

90. J.-M. MORICEAU & P. MADELINE, 2017, p. 9.

91. J. REVEL, 1996, p. 19-23; C. LEMERCIER, 2005, p. 14.

92. Voir par exemple B. BRUNEL, 1992; É. PÉLAQUIER, 1996.

93. A. PROST, 2006, p. 28.

94. À l'exception de Guillaume Broquin de Manclaux et du sieur de La Vaissière, aux profils exceptionnels et qui ont été exclus de l'ACP.

de sélectionner sur une base rationnelle des individus particuliers, au profil plus ou moins proche du profil moyen, fondant le caractère représentatif des exemples retenus. Elle peut aussi permettre de repérer des individus marginaux, atypiques, pour des analyses spécifiques.

Figure 7. Projection dans le plan factoriel des 13 cotes individuelles mentionnées dans le texte à titre d'exemples

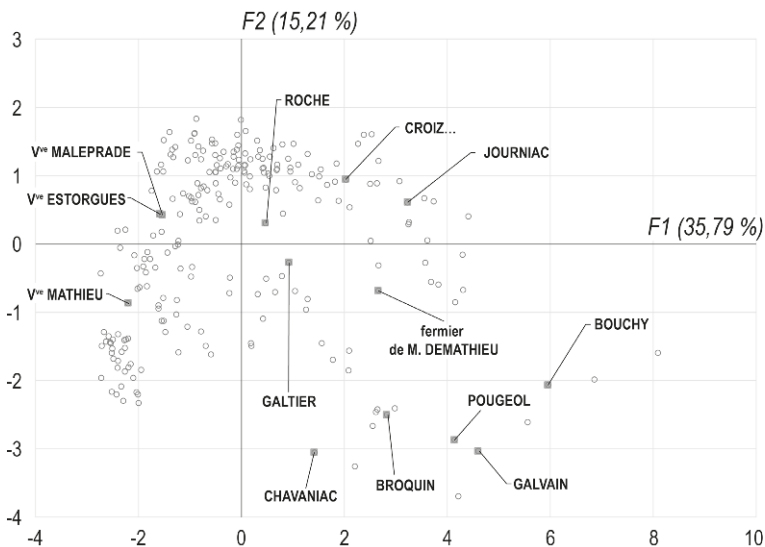


Tableau 9. Comparaison des attributs de 4 individus issus du Groupe C en classification monocritère

	X2	X4	X5	X8	X10	X11
Groupe C*	31,6	2,4	163	0,89	149	0,76
Cote 33, Broquin B2	51,5	12	70	0,72	174,8	0 (bourg)
Cote 225, Roche C1	31,5	2	96	1	175,3	1 (village)
Cote 163, Croizet C1	32,0	1	298	1	159,7	1 (village)
Cote 13, Galtier C2	47	2	159	0,78	102,0	0 (bourg)

Notes. X2 = superficie du logis, X4 = indicateur de prestige, X5 = superficie du potager, X8 = part des terres en propre, X10 = produit total, X11 = lieu d'habitation.

* La valeur moyenne de X2 (31,6 brasses) diffère de celle indiquée au Tableau 4 (36,7 brasses), la première étant calculée sur l'ensemble des cotes et la seconde excluant les cotes sans logis.

Conclusion

Les méthodes d'analyse statistique multifactorielle faisant appel à la classification automatique (ACP + CAH) peuvent être utilement employées pour des corpus de données historiques. Elles permettent une catégorisation multicritère sans requérir la définition de seuils *a priori*, ce que nous croyons à même de participer au renouvellement de la problématique de la catégorisation dans les sociétés traditionnelles. Les groupes sont construits et identifiés selon des critères de ressemblance entre individus (distance mathématique dans l'espace des variables retenues dans l'analyse). Appliquée à un registre d'arpentement de la paroisse de Trizac, la méthode (ACP + CAH) a permis d'identifier et de délimiter des groupes sociaux qui composent la communauté villageoise au milieu du XVIII^e siècle. Une sélection réfléchie des variables a confirmé le rôle clé des herbages et de l'élevage dans la hiérarchie villageoise, déjà perceptible dans une analyse monocritère fondée sur le produit brut. Elle a aussi révélé le rôle d'autres paramètres, et la différenciation socio-spatiale qu'ils induisent entre bourg et villages. Elle offre aussi la possibilité de situer chaque individu par rapport aux groupes, confortant ainsi le choix des exemples illustratifs, usuels en argumentation historique.

Comme en classification monocritère, la qualité des résultats peut être affectée par les insuffisances de la source, comme la sous-déclaration de certains biens ou le caractère partiel des données⁹⁵. En amont, l'historien doit sélectionner les données selon la qualité des informations disponibles, leur complémentarité, et l'angle d'étude retenu. En aval, une analyse critique est nécessaire, qui peut conduire à modifier les choix de départ, données traitées ou nombre de groupes par exemple. Une fois les groupes identifiés, on peut préciser les caractéristiques de chaque groupe, en vérifier la pertinence vis-à-vis de la problématique historique initiale, en saisir la cohérence et en mesurer l'hétérogénéité. On peut alors sélectionner des individus représentatifs ou des « marginaux », placés aux frontières du groupe, et les utiliser comme exemples pour comprendre plus finement les relations de toutes natures entre les groupes : liens économiques, alliances matrimoniales, influence culturelle ou politique... Nous avons esquissé un tel travail, confirmant la pertinence et illustrant l'intérêt de la catégorisation établie, qu'il s'agisse des liens entre positionnement socio-économique et alliances matrimoniales ou de la pérennité des relations de dépendance induites par les grands domaines. De nombreuses autres pistes peuvent être explorées en s'appuyant sur les groupes construits par l'ACP-CAH.

95. C'est aussi le cas pour les rôles de taille qui donnent une image biaisée des hiérarchies de richesse (L. FONTAINE, 2003, p. 198), les gros propriétaires pouvant aussi transférer une partie de leur cote dans leur paroisse de résidence (J. R. DALBY, 1989, p. 31).

Au-delà de cette application particulière, il faut retenir le caractère transposable de la méthode, qu'il s'agisse de traiter des données d'autres périodes ou de l'appliquer à d'autres populations. L'ACP et la CAH sont des méthodes statistiques générales, non spécifiques du domaine. Les groupes identifiés sont construits par la méthode d'analyse, ce qui permet de dépasser certaines des difficultés usuelles des démarches de catégorisation du social. Les facteurs potentiels et les signes de différenciation sont un objet d'étude usuel en histoire sociale. Nous avons montré l'intérêt de paramètres, tels que le bâti d'exploitation agricole et l'indicateur de « prestige » établi à partir de caractéristiques du bâti. Pour d'autres jeux de données ou d'autres périodes, il serait utile de considérer des paramètres tels que l'éducation ou la capacité de signature, les signes de distinction comme les avant-noms... S'il reste « impossible de construire une grille transposable quels que soient les lieux et les moments⁹⁶ », la catégorisation basée sur les méthodes d'analyse statistique multifactorielle a l'avantage de ne figer *a priori* ni paramètres ni seuils, et de laisser parler les données. Approche globale, elle peut aussi être aisément articulée avec des approches plus locales, centrées sur des familles ou des individus, de manière à approfondir l'analyse des sociétés rurales selon le triple filtre chronologique, social et familial⁹⁷ qui en régit les évolutions.

Bibliographie

Sources

Archives

Archives départementales du Cantal

1 J 26/5.

3 NUM 1335.

Archives départementales du Puy-de-Dôme

1 C 3293.

Archives municipales de Trizac (sans cote)

Tableaux de recensement de 1836.

Sources imprimées

LEGRAND D'AUSSY, Pierre Jean-Baptiste, *Voyage fait en 1787 et 1788 dans la ci-devant Haute et Basse Auvergne*, t. 2, Paris, Chez le directeur de l'Imprimerie des sciences et arts, 1794.

96. G. BÉAUR, 1999, p. 165.

97. É. PÉLAQUIER, 1996.

POITRINEAU, Abel (éd.), *Mémoire sur l'état de la généralité de Riom en 1697, dressé pour l'instruction du duc de Bourgogne par l'intendant Lefèvre d'Ormesson*, Clermont-Ferrand, Institut d'études du Massif central, 1970.

Travaux

ANTOINE, Annie (dir.), *Campagnes de l'Ouest : stratigraphie et relations sociales dans l'histoire*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2000.

AUGUSTINS, Georges, *Comment se perpétuer? Devenir des lignées et destins des patrimoines dans les paysanneries européennes*, Nanterre, Société d'ethnologie, 1989.

AYMARD, Maurice, « Autoconsommation et marchés : Chayanov, Labrousse ou Le Roy Ladurie ? », *Annales. Économies, sociétés, civilisations*, vol. 38, n° 6, 1983, p. 1392-1410.

BAULANT, Micheline, « L'appréciation du niveau de vie. Un problème, une solution », *Histoire & Mesure*, vol. 4, n° 3-4, 1989, p. 267-302.

BÉAUR, Gérard, « Les catégories sociales à la campagne : repenser un instrument d'analyse », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, t. 106, n° 1, 1999, p. 159-176.

BENNEZON, Hervé, *La vie en Picardie au XVIII^e siècle : du café dans les campagnes*, Paris, Les Indes savantes, 2012.

BOEHLER, Jean-Michel, « Patrimoine, pouvoir, savoir, critères d'une différenciation sociale dans les campagnes de l'espace germanique des XVII^e et XVIII^e siècles », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, t. 106, n° 1, 1999, p. 177-196.

BORDESSOULE, Éric, « La grande "montagne" des monts d'Auvergne », in Daniel MARTIN (dir.), *L'identité de l'Auvergne (Auvergne-Bourbonnais-Velay), mythe ou réalité historique. Essai sur une histoire de l'Auvergne des origines à nos jours*, Le Puy-en-Velay, Éditions Créer, 2002, p. 131-142.

BOUCHARD, Gérard, *Le village immobile. Sennely-en-Sologne au XVIII^e siècle*, Paris, Plon, 1972.

BOURDIEU, Pierre, « Les stratégies matrimoniales dans le système de reproduction », *Annales. Économies, sociétés, civilisations*, vol. 27, n° 4-5, 1972, p. 1105-1127.

BREYSSE, Denys, « Hommes et femmes, familles, lignées : les destins d'une communauté villageoise de Haute-Auvergne (Trizac, début XVIII^e-1852) », mémoire de master en histoire, Université Bordeaux Montaigne, 2022.

BRUNEL, Bernard, *Le vouloir vivre et la force des choses. Augerolles en Livradois Forez du XVI^e au XIX^e siècle*, Institut d'études du Massif central, Clermont-Ferrand, 1992.

BURGUIÈRE, André, « Endogamie et communauté villageoise : pratique matrimoniale à Romainville au XVIII^e siècle », *Annales de démographie historique, 1979. Statistiques de peuplement et politique de population, 1979*, p. 313-336.

CHAMBON, Antony, *D'Apchon à Salers : la baronnie des Valmiers et ses voisines. XIV^e-XVIII^e siècles*, Aurillac, Gerbert, 2008.

CHARBONNIER, Pierre, « La taille vue des collectes auvergnates : injuste ? oppressive ? », in Antoine FOLLAIN & Gilbert LARGUIER, *L'impôt des campagnes : fragile fondement de l'État dit moderne (XV^e-XVIII^e siècle)*, Vincennes, Institut de la gestion publique et du développement économique (IGPDE), 2005, p. 335-378.
URL : <http://books.openedition.org/igpde/4628>

- CLAVERIE, Élisabeth & LAMAISON, Pierre, *L'impossible mariage. Violence et parenté en Gévaudan, 17^e, 18^e et 19^e siècles*, Paris, Hachette, 1982.
- CONESA, Marc, *D'herbe, de terre et de sang. La Cerdagne du XIV^e au XIX^e siècle*, Perpignan, Presses universitaires de Perpignan, 2012.
- COQUARD-DURAND, Claudine, « Vivre à Moulins ou en campagne à la fin du XVIII^e siècle », *Annales historiques de la Révolution française*, n° 335, 2004, p. 71-96.
- CORBIN, Alain, *Archaisme et modernité en Limousin au XIX^e siècle*, t. 1-2, Limoges, Presses universitaires de Limoges, 1998a [1975].
- , *Le monde retrouvé de Louis-François Pinagot. Sur les traces d'un inconnu (1798-1876)*, Paris, Flammarion, 1998b.
- DALBY, Jonathan R., *Les paysans cantaliens et la révolution française (1789-1794)*, Clermont-Ferrand, Institut d'études du Massif central, 1989.
- DEGENNE, Alain & FORSÉ, Michel, *Les réseaux sociaux*, Paris, Armand Colin, 2004 [1994].
- DONTENWILL, Serge, *Du terroir au pays et à la région. Les espaces sociaux en Roannais à l'époque préindustrielle (milieu du XVII^e siècle-fin du XVIII^e siècle)*, Saint-Étienne, Publications de l'université de Saint-Étienne, 1997.
- FEL, André, *Les hautes terres du Massif central : tradition paysanne et économie agricole*, Paris, Presses universitaires de France, 1962.
- FERSING, Antoine, « Trois façons de servir le Prince », *Histoire & Mesure*, vol. 33, n° 1, 2018, p. 85-110.
- FILLON, Anne, *Les trois bagues aux doigts. Amours villageoises au XVIII^e siècle*, Paris, Robert Laffont, 1989.
- FONTAINE, Laurence, *Pouvoir, identités et migrations dans les hautes vallées des Alpes occidentales (XVII^e-XVIII^e siècle)*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2003.
- FORSÉ, Michel & CHAUVEL, Louis, « L'évolution de l'homogamie en France. Une méthode pour comparer les diagonalités de plusieurs tables », *Revue française de sociologie*, vol. 36, n° 1, 1995, p. 123-142.
- FOUGÈRES, M., « Plans cadastraux de l'Ancien Régime », *Mélanges d'histoire sociale*, n° 3, 1943, p. 55-70.
- FOURNIER, Patrick, « Expertise juridique et expertise technique : la mutation du regard sur l'espace rural en Languedoc, Provence et Comtat (XV^e-début du XIX^e siècle) », *Annales du Midi*, t. 122, n° 272, 2010, p. 535-552.
- GENET, Jean-Philippe, « Les théologiens parisiens : une approche par l'analyse factorielle », *Mesure et histoire médiévale : XLIII^e Congrès SHMESP (Tours, 31 mai-2 juin 2012)*, Paris, Éditions de la Sorbonne, 2013, p. 135-152.
- GILI, Éric, « Familles et patrimoines à Saint-Martin-Vésubie (XVI^e-XIX^e siècles) », thèse de doctorat en histoire, Université Nice Sophia-Antipolis, 2003.
- GOURDON, Vincent, « Aux cœurs de la sociabilité villageoise : une analyse de réseau à partir du choix des conjoints et des témoins dans un village d'Île-de-France au XIX^e siècle », *Annales de démographie historique*, n° 109, 2005, p. 61-94.
- GUERREAU, Alain, *Statistiques pour historiens*, document déposé en ligne, cours de l'École des Chartes, 2003-2004.
URL : <http://elec.enc.sorbonne.fr/statistiques/stat2004.pdf>

- GUERRIER, Marc, « L'intérêt de l'analyse en composantes principales (ACP) pour la recherche en sciences sociales », *Cahiers des Amériques latines*, n° 43, 2003, p. 181-192.
- GUZZI-HEEB, Sandro, « Confréries catholiques, discipline et sexuelle dans des communautés paysannes des Alpes suisses (1750-1850) », intervention aux Journées internationales d'histoire de Flaran (Les paysans de montagne aux époques médiévale et moderne), Pau, 13-14 octobre 2022.
- HOURS, Bernard, « Les testaments n'ont peut-être pas tout dit », *Chrétiens et société*, n° 14, 2007.
DOI : <https://doi.org/10.4000/chretienssocietes.369>
- JARNOUX, Philippe, *Les bourgeois et la terre : fortunes et stratégies foncières à Rennes au XVIII^e siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1996.
- JAUDON, Bruno, « Les compoix du Languedoc (XIV^e-XVIII^e siècle). Pour une autre histoire de l'État, du territoire et de la société », thèse de doctorat en histoire, Université Paul Valéry-Montpellier 3, 2011.
- JESSENNE, Jean-Pierre, *Les campagnes françaises entre mythe et histoire (XVII^e-XX^e siècle)*, Paris, Armand Colin, 2006.
- JOUSMET, Raymond, « Contrats de mariage et niveaux de fortunes dans les campagnes d'Aunis, de 1750 à 1789 », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, vol. 101, n° 2, 1994, p. 29-44.
- LACHAUD-MARTIN, Stéphanie, « Approche socio-économique du petit peuple des vignes en Sauternais aux XVII^e et XVIII^e siècles », *Annales du Midi*, n° 298, 2017, p. 231-253.
- LAMAISON, Pierre, « Les stratégies matrimoniales dans un système complexe de parenté : Ribennes en Gévaudan (1650-1830) », *Annales. Économies, sociétés, civilisations*, vol. 34, n° 4, 1979, p. 721-743.
- LE ROY LADURIE, Emmanuel, « De la crise ultime à la vraie croissance. 1660-1789 », in Georges DUBY & Armand WALLON (dir.), *Histoire de la France rurale*, t. 2, Paris, Seuil (Points histoire), 1975, p. 343-597.
- LEBRUN, François & FAUVE-CHAMOUX, Antoinette, « Le mariage et la famille », in Jacques DUPÂQUIER, *Histoire de la population française*, t. 2 : *De la Renaissance à 1789*, Paris, Presses universitaires de France, 1988, p. 293-346.
- LEMERCIER, Claire, « Analyse de réseaux et histoire de la famille : une rencontre encore à venir ? », *Annales de démographie historique*, n° 109, 2005, p. 7-31.
- LEVI, Giovanni, *Le pouvoir au village. Histoire d'un exorciste dans le Piémont du XVII^e siècle*, Paris, Gallimard (NRF), 1985.
- LOUTCHISKY, Ivan V., *La petite propriété en France avant la Révolution et la vente des biens nationaux*, Paris, Honoré Champion, 1897.
- LUTHER-VIRET, Jérôme, « Alliances et réseaux familiaux en Île-de-France (milieu XVI^e-milieu XVII^e siècles) », *Annales de démographie historique*, n° 106, 2003, p. 155-175.
- , *Valeurs et pouvoir. La reproduction sociale et familiale en Île-de-France*, Paris Presses universitaires de la Sorbonne, 2004.
- MAÎTREPIERRE, Jacques-Marie, « Petite ou moyenne paysannerie ? Manœuvres et manœuvreries en Sancerrois (1582-1790) », in Jean-Marc MORICEAU & Philippe

- MADÉLINE (dir.), *Les petites gens de la terre. Paysans, ouvriers et domestiques (Moyen Âge-XX^e siècle)*, Caen, Presses universitaires de Caen (Pôle rural), 2017, p. 39-52.
- MAYAUD, Jean-Luc, « Spécialisation pastorale et hiérarchies villageoises en pays de “démocratie rurale” », in Annie ANTOINE (dir.), *Campagnes de l’Ouest : stratigraphie et relations sociales dans l’histoire*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1999.
- MERLIN, Colette, « Ceux des villages. La société rurale dans la “Petite Montagne” jurassienne à la veille de la Révolution », thèse de doctorat en histoire, Université de Besançon, 1992.
- MIAO, Jun & SALEM, André, « Des textes en mouvement... », *Histoire & Mesure*, vol. 36, n° 2, 2021, p. 91-124.
- MORICEAU, Jean-Marc, *Histoire et géographie de l’élevage français du Moyen Âge à la Révolution*, Paris, Fayard, 2005.
- MORICEAU, Jean-Marc & MADÉLINE, Philippe (dir.), *Les petites gens de la terre. Paysans, ouvriers et domestiques (Moyen Âge-XX^e siècle)*, Caen, Presses universitaires de Caen (Pôle rural), 2017.
- MOUCHET, Julien, « Cabarets, auberges et autres débits de boissons dans le Dauphiné au XVIII^e siècle », mémoire de master en histoire, Université de Grenoble, 2011.
- MOULIER-CALBRIS, Joséphine, « Le droit aux montagnes. Communautés et pastoralisme dans les monts du Cantal à la fin du Moyen Âge (XII^e-XVI^e siècle) », thèse de doctorat en histoire, Université Clermont-Auvergne, 2024.
- NASSIET, Michel, *La violence, une histoire sociale (France, XV^e-XVIII^e siècles)*, Seyssel, Champ Vallon, 2011.
- NICOLAS, Violaine, « Genèse d’un monde pastoral : le système d’estive sur la planèze méridionale du Plomb du Cantal, de la fin du Moyen Âge au milieu du XIX^e siècle », thèse de doctorat en histoire, Université de Caen, 2016.
- PAGE-MOCH, Leslie, *Paths to the City: Regional Migration in Nineteenth-Century France*, Beverly Hills, Sage Publications, 1985.
- PAUL, Daniel, *Paysans du Bourbonnais. Une société rurale face au changement, 1750-1880*, Clermont-Ferrand, Presses universitaires Blaise Pascal, 2006.
- PÉLAQUIER, Élie, *De la maison du père à la maison commune : Saint-Victor-de-la-Coste, en Languedoc rhodanien (1661-1799)*, vol. 1-2, Montpellier, Publications de l’université Paul Valéry, Montpellier 3, 1996.
- , « Alliance et lien social en Languedoc (XVII^e-XVIII^e s.) », *Estudis d’Historia Agraria*, n° 22, 2009, p. 111-127.
- PISTRE, Pierre, « Renouveaux des campagnes françaises : évolutions démographiques, dynamiques spatiales et recompositions sociales », thèse de doctorat en géographie, Université Paris Diderot, 2012.
- PLOUX, François, *Guerres paysannes en Quercy. Violences, conciliations et répression pénale dans les campagnes du Lot (1810-1860)*, Paris, Boutique de l’histoire, 2002.
- POITRINEAU, Abel, *La vie rurale en Basse-Auvergne au XVIII^e siècle (1726-1789)*, Paris, Presses universitaires de France, 1965.
- , « Institutions et pratiques successorales en Auvergne et Limousin sous l’Ancien Régime », *Études rurales*, n° 110-112, 1988, p. 31-43.

- PROST, Antoine, « C'est un fait », *Raison présente*, n° 157-158, 2006, p. 21-29.
- QUANTIN, Maximilien, *Recherches sur l'histoire et les institutions de Vermenton*, Paris, Le livre d'histoire, 2004 [1876].
- REVEL, Jacques, « Micro-analyse et construction du social », in Jacques REVEL (dir.), *Jeux d'échelles. La micro-analyse à l'expérience*, Paris, Gallimard, le Seuil, 1996, p. 14-36.
- RIVIÈRE, Jean-Claude, *Microtoponymie de la commune de Vebret (Cantal)*, Paris, L'Harmattan, 2019.
- ROCHEL, Xavier, « Jardins et chènevières du village lorrain d'après les cartes et plans anciens », *Pays lorrain*, vol. 96, mars 2015, p. 43-46.
- SEGALEN, Martine, *Quinze générations de bas-bretons*, Paris, Presses universitaires de France (Les chemins de l'histoire), 1985.
- SEGALEN, Martine & JACQUARD, Albert, « Choix du conjoint et homogamie », *Population*, vol. 26, n° 3, 1971, p. 487-498.
- SGARD, Jean, « L'échelle des revenus », *Dix-huitième siècle*, n° 14, 1982, p. 425-433.
- SGHAIER, Mongi & PICOUET, Michel, « Dynamique des populations et évolution des milieux naturels en Tunisie », in Michel PICOUET, Mongi SGHAIER, Didier GENIN, Ali ABAAB & Henri GUILLAUME, *Environnement et sociétés rurales en mutation*, Montpellier, IRD Éditions, 2004, p. 45-61.
- SIMON, Jean-François, « Les maison des "marchands et mesnagers" léonard. Une contribution de l'ethnohistoire à l'identification d'un groupe social sous l'Ancien Régime », in Annie ANTOINE (dir.), *Campagnes de l'Ouest : stratigraphie et relations sociales dans l'histoire*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1999.
- TOUZERY, Mireille, *L'invention de l'impôt sur le revenu : la taille tarifée 1715-1789*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 1994.
- TRICARD, Jean, *Le village des Limousins : Études sur l'habitat et la société rurale du Moyen Âge à nos jours. Rencontre des historiens du Limousin*, Limoges, Presses universitaires de Limoges, 2003.
- VIGIER, Philippe, *Essai sur la répartition de la propriété foncière dans la région alpine*, Paris, SEVPEN, 1963.
- VIGOUROUX, Camille, « Affermage des terres dans les pays d'Apchon et de la Sumène au bailliage des montagnes d'Auvergne du XVI^e au XVIII^e siècle », *Bulletin philologique et historique du comité des travaux historiques*, Paris, 1964, p. 461-482.
- VIVIER, Nadine, *Propriété collective et identité communale. Les biens communaux en France 1750-1914*, Paris, Éditions de la Sorbonne, 1998.
- WIRTH, Laurent, *Un équilibre perdu. Évolution démographique, économique et sociale du monde paysan dans le Cantal au XIX^e siècle*, Clermont-Ferrand, Institut d'études du Massif central (Prestige, fasc. VIII), 1996.
- ZONABEND, Françoise, *La mémoire longue. Temps et histoires au village*, Paris, Presses universitaires de France, 1980.

Annexe

Tableau 1A. *Correspondances entre mesures anciennes et contemporaines*

<i>Nature</i>	<i>Unités originales</i>	<i>Unités métriques</i>
Jardins et chènevières	1 séterée = 200 brasses	6,39 ares
Prés	1 ouvre = 1 journal = 1 000 brasses	31,9 ares
Repastils, terres et bois	1 séterée = 400 brasses	12,7 ares
Montagnes	1 tête d'herbages = 7 séterées	0,896 hectare

Note. Unités agraires : règles d'équivalence selon le type de surface (la brasse est en fait la brasse carrée soit 3,19 centiares pour une brasse (longueur) de 5 pieds 6 pouces).